

# STATUS OF WOMEN NEWS LA REVUE STATUT DE LA FEMME

With a monotonous regularity, the increase in unemployment rates brings forth schemes to reduce the numbers who receive unemployment insurance benefits and to control the size of the unemployment insurance bill. Unfortunately, the objective of these schemes is rarely to reduce the rate of unemployment itself; rather, it is to sort out who among the unemployed are worse off. The C.D. Howe Institute's first report since the Tories took office features a proposal of this sort.

It recommends freezing all support payments and to "control any future enhancements only on a selective and highly targeted basis." The selection process favoured for any increases in payments would be based not on income levels, but on the child's sex, marital status and age. The assumption is that married women and youths are likely to suffer least when unemployed and therefore do not need the same level of income protection as married men and single parents.



*Fighting sexual harassment in the workplace*

*La lutte contre l'harcèlement sexuel sur le lieu de travail*

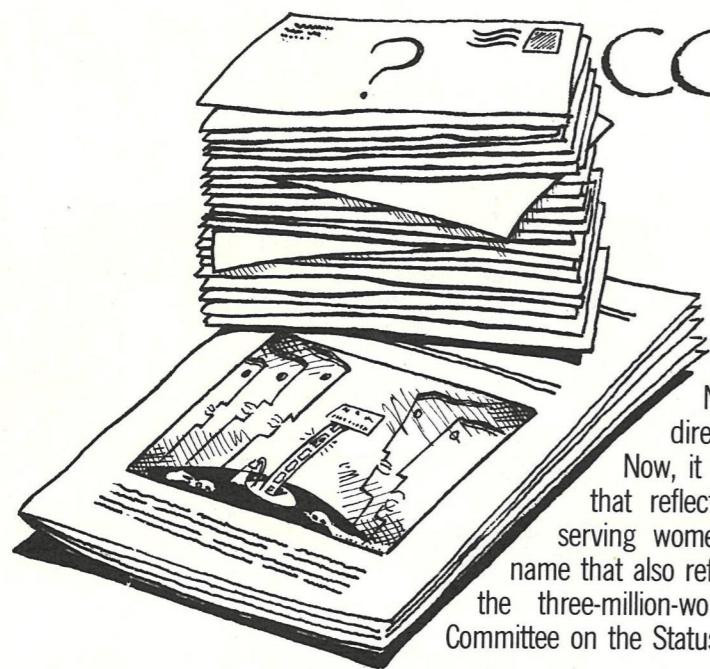
*B.C.'s Women Against the Budget*

*Femmes contre le budget en Colombie-Britannique*

## The Universality Con L'escroquerie de l'universalité



# NEW NAME CONTEST



## WIN A LIFETIME SUBSCRIPTION!

Last fall, Status of Women News embarked on a new direction as a bilingual magazine. Now, it needs a new, bilingual name that reflects its role as *the* magazine serving women from coast to coast... a name that also reflects the role and direction of the three-million-women-strong National Action Committee on the Status of Women.

Get creative, send us your submission... And you could win a lifetime subscription to the official NAC magazine! Stay on top with the latest news on how women are organizing to fight our battles—and win!—plus NAC's actions and strategies, analysis, book reviews and more.

Some ideas we've heard so far: • feminist ACTION féministe • LIBERATION • STRATEGIES

Send your entries today to:  
**New Name Contest,**  
**Status of Women News,**  
**40 St. Clair Ave. E.,**  
**Suite 306,**  
**Toronto, Ontario.**  
**M4T 1M9.**

**Contest closes April 30, 1985**

Volume 10, Number 3  
 March 1985  
 Volume 10, Numéro 3  
 Mars 1985

Editors/  
 Responsables de la publication  
 Pat Daley  
 Andrée Côté

Art Direction/Direction artistique  
 Gail Geltner

Design & Production/Conception  
 et production  
 Craig Allen, John Whyte

Typesetting/Composition  
 Imprint Typesetting

Circulation/Diffusion  
 Maxine Hermolin

Editorial Committee/Comité de  
 rédaction  
 Doris Anderson, Lynn Kaye,  
 Alida Burrett, Carole Wallace

Translation/Traduction  
 Claudine Vivier  
 Joanne McCracken

**STATUS OF WOMEN NEWS**  
**LA REVUE STATUT DE LA FEMME**

## Contents

- 2 — Editorial/Éditorial \_\_\_\_\_
- 4 — When Women Refuse to be Victims  
 Quand les femmes refusent le rôle de victime  
 by/par Lynn Kaye \_\_\_\_\_
- 12 — Civil Courts: A Powerful Tool  
 for Education  
 Les cours civiles: un outil de  
 sensibilisation et d'éducation  
 by/par Lisa Freedman \_\_\_\_\_
- 18 — Autopsy of a Revolt: Interview with  
 Louise Proulx  
 Autopsie d'une révolte: Entrevue avec  
 Louise Proulx  
 by/par Andrée Côté \_\_\_\_\_
- 24 — Briefly/En un mot \_\_\_\_\_
- 26 — Clouds on the Horizon  
 Nuages à l'horizon  
 by/par Marjorie Cohen \_\_\_\_\_



COVER ILLUSTRATION  
 Joss MacLennan

Status of Women News is published 8 times a year by the National Action Committee on the Status of Women, 40 St. Clair Ave. East, #306, Toronto, Ontario M4T 1M9. Tel. (416) 922-3246. ISBN 0381-9418

The National Action Committee on the Status of Women is a feminist organization which actively works to improve the position of women in Canada. Its member groups consist of more than 290 non-governmental organizations from across the country.

The articles in this issue express the views of the individual authors and do not necessarily indicate NAC's position or policy.

**SUBSCRIPTION RATES:**  
**Individual** \$15.95  
 Status and Memo \$19.95  
**Institutions** \$24.00  
 Status and Memo \$32.00  
**Overseas & U.S.A.** \$30.00  
 Status and Memo \$38.00

Status of Women News is funded by subscriptions and through NAC's grants from the Secretary of State Women's Programme.

The editorial committee welcomes manuscripts, photographs and graphics from readers. Submissions should be accompanied by a stamped, self-addressed envelope.

Second class mail  
 registration number 4910

Statut est publié par le Comité Canadien d'action sur le statut de la femme, 40, Av. St. Clair est, Suite 306, Toronto M4T 1M9. Tél: (416) 922-3246. ISBN 0381-9418

Le Comité Canadien d'action sur le statut de la femme est un organisme féministe dont le but premier est l'amélioration de la condition féminine au Canada. Plus de 290 associations non-gouvernementales venant de tous les coins du pays en sont membres.

Les articles du présent numéro n'engagent que leurs auteures et ne reflètent pas nécessairement les opinions du CNA.

**Tarifs d'abonnement:**  
**Abonnement individuel** \$15.95  
 Statut et memo \$19.95  
**Organisme** \$24.00  
 Statut et Mémo \$32.00  
**Etranger** \$30.00  
 Statut et Mémo \$38.00

Statut de la femme est publié grâce aux abonnements et à une subvention du Programme de la promotion de la femme du Secrétariat d'Etat. Grâce à une subvention du programme des langues du Secrétariat d'Etat, Statut de la femme est publié dans les deux langues officielles.

Vos manuscrits, photos, dessins sont les bienvenus. N'oubliez pas de joindre à votre envoi une lettre de retour affranchie.



# The Universality Con

by/par Louise Dulude

## L'escroquerie de l'universalité

Canadian politics registered a new record in the obfuscation category last November when Prime Minister Mulroney asked the questions: "Are we making proper use of the taxpayers' money by giving bank presidents who make \$500,000 a year a baby bonus? Could that money not be more properly used to assist someone who desperately needs help?"

The beauty of these questions is that if you are a socially conscious middle or upper-income parent who has always believed that the family allowance was your due, you will almost certainly react by feeling somewhat guilty. At the very least, you will wonder whether some poor children somewhere in Canada are not worse off than they could be if government payments, such as family allowances and old age pensions were taken away from better-off people like you and given to them instead.

At the same time, you probably have a suspicion that maybe you are being conned. For one thing, the Progressive Conservative Party has never been known for its Robin Hood propensities. For another, any proposal that is supported by the Business Council on National Issues and the Chamber of Commerce deserves to be scrutinized extremely closely indeed to make sure it will not hurt women.

A second look reveals that Mulroney's questions are based on two assumptions on his part. The first is that unlike medicare, whose costs were indubitably outweighed by the benefits it brought in terms of better medical services for the poor, the payment of family allowances to all

parents and old age pensions to all seniors serves no rational cause at all. This is a mistake, though, because family allowances and old age pensions are very well justified by the fact that *the people who get these benefits deserve every cent of them.*

Family allowances are a minuscule compensation for the enormous costs incurred by parents in general and mothers in particular in raising the next generation. Even businessmen like Sam Hughes of the Chamber of Commerce believe that the State should recognize the additional burden of parents. True to his class, however, Hughes would do it through the present tax exemptions, which give high benefits to rich taxpayers, less to middle-income ones, and nothing at all to parents who are too poor to owe any tax. In contrast, family allowances diminish in value as people's income increases because they are subject to tax.

For its part, the old age pension is the only benefit which all Canadian seniors are guaranteed to receive in their old age. Because of this, it is the symbol of our society's regard for the lifetime contribution of every one of its members. More specifically, the old age pension is the only retirement benefit to be paid out to women who spent most of their lives working without pay for their families.

This is connected to another of the main points in favour of universal payments, which is that in families where women do not have incomes of their own, these benefits provide them with the only sums of money they personally own and control. Bank of Montreal chairman

William Mulholland, who has nine children, is fond of saying that *he* doesn't need the family allowance and would therefore be happy to give it to people who need it. Nobody has pointed out that it is not him, but his wife, who receives this money and can do with it what she wants (including giving it to the poor).

Mulroney's second assumption is that family allowances and old age pensions are the best place to dip into if the federal government needs money to increase benefits to the poor, to reduce the deficit or to do anything else. But as he and his colleagues know full well, these two programs are eminently reasonable and equitable compared to the very expensive tax deductions and exemptions that are now granted to parents and seniors. As mentioned before, these tax benefits *increase* in value as people's income rises, dropping to zero when they are poor.

In 1984, for example, the child tax exemption alone (not to be confused with the child care deduction) is expected to cost \$1.2 billion in lost revenues to the federal and provincial governments. The age exemption (for taxpayers over age 65) and the pension income deduction will cost an additional billion dollars. NAC and many other women's and social policy groups have recommended that these regressive tax benefits be abolished and the savings allocated to increasing the payments of low-income parents and elderly people.

In addition to these, many dubious and unfair tax measures should be questioned before worthwhile programs

such as family allowances and the old age pension are jeopardized. Most important of all, we must fight against the business-led bandwagon that would have us believe that Canada is a country brought to the brink of bankruptcy by its suffocating taxes and spendthrift social programs. According to objective data collected by the Paris-based Organization for Economic Co-Operation and Development (OECD), *none of this propaganda is true.*

The facts, as reported by the OECD's latest surveys, are:

- Canada's taxes are lighter than those of most industrialized countries with similar standards of living. Of the 23 OECD member countries surveyed, 13 imposed higher taxes than ours. Among the seven biggest industrialized countries, Canada had the third lightest tax load after Japan and the United States.
- Canada's social expenditures are low compared to those of other countries. Overall, it ranks well behind all European countries except Greece and Switzerland, and only ahead of the United States. If health expenditures are excluded, Canada comes sixth out of the seven most industrialized countries; even the United States is ahead of us.

To sum up, let us simply say that if you felt conned when you listened to our brave new leaders question the merits of the social programs that just happen to have women as their main beneficiaries, your instincts were good.●

*Louise Dulude is an Ottawa lawyer and vice-president of NAC.*

La scène politique canadienne a enregistré un nouveau record dans la catégorie de l'obscurantisme en novembre dernier, lorsque M. Brian Mulroney a pondu les deux questions suivantes: "Sommes-nous en train d'utiliser les fonds publics à bon escient lorsque quelqu'un dont les revenus sont de 500 000\$ par année reçoit des allocations familiales? Ne serait-il pas préférable de se servir de cet argent pour aider ceux qui en ont désespérément besoin?"

L'astuce de ces questions, c'est que si vous êtes une mère (ou un père) à revenu moyen ou élevé dont la conscience sociale est bien développée, vous allez presque certainement ressentir un pincement de culpabilité. Pour le moins, vous allez vous demander s'il n'y a pas des enfants, quelque part au Canada, qui seraient mieux traités si le gouvernement cessait de verser des allocations familiales et des pensions de vieillesse à des gens à l'aise comme vous pour leur donner à eux.

En même temps, vous vous demandez si on n'est pas en train d'essayer de vous passer un sapin. Après tout, c'est bien la première fois que le Parti conservateur dévoile une tendance à imiter Robin des Bois! De plus, on sait que toute proposition qui a l'appui du Conseil du patronat et de la Chambre de Commerce doit être scrutée très attentivement pour s'assurer qu'elle ne fera pas de tort aux femmes.

A deuxième vue, on s'aperçoit que Mulroney prend deux choses pour acquises quand il pose ses questions. D'abord, il présume que contrairement à l'assurance-maladie, dont les avantages en termes de meilleurs services médicaux pour les défavorisés compensent largement les coûts, les allocations familiales et la pension de vieillesse n'at-

teignent aucun objectif valable. Cette perception est erronée, cependant, puisque les allocations et la pension sont parfaitement justifiées par le fait que *les gens qui les reçoivent les ont méritées à cent pour cent.*

Les allocations familiales constituent une compensation minuscule si l'on considère les coûts énormes qu'encourent les parents en général et les mères en particulier pour élever la prochaine génération. Même Sam Hughes, président de la Chambre de Commerce, croit que l'Etat doit reconnaître le fardeau plus lourd des parents.

Comme il ne défend que les intérêts des riches, cependant, Hughes préfère que cette reconnaissance se fasse par l'entremise des déductions d'impôt, de sorte que les mieux nantis en recevront de généreux avantages, ceux à revenu moyen en auront moins, et les parents trop pauvres pour devoir de l'impôt n'auront rien du tout. Les allocations familiales font tout le contraire, puisqu'elles sont imposables de sorte que les gens les plus à l'aise en remettent une bonne partie à l'impôt.

Pour sa part, la pension de vieillesse est la seule prestation que toutes les personnes âgées du Canada sont sûres de recevoir passé l'âge de 65 ans. Ce caractère garanti a fait de la pension le symbole de la reconnaissance que notre société accorde à la contribution que chacun de ses membres a fourni au cours de sa vie. Plus particulièrement, la pension de vieillesse est la seule prestation de retraite des femmes qui passent la majeure partie de leur vie au foyer à s'occuper de leur famille.

Ce dernier point rejoint un autre argument en faveur de l'universalité de ces paiements, à l'effet que dans les familles où la femme n'a pas de revenu propre, ces prestations constituent les seules sommes d'argent bien à

elles. Le président de la Banque de Montréal, William Mulholland, qui a neuf enfants, se plaît à dire qu'il n'a pas besoin des allocations et serait heureux de les donner à des gens pauvres. Personne ne lui a fait remarquer que ce n'est pas lui, mais son épouse, qui reçoit cet argent et peut en faire ce qu'elle veut (y compris le donner aux pauvres).

La deuxième chose que Mulroney présume est que les allocations familiales et la pension de vieillesse sont la meilleure source de fonds possible pour financer soit des paiements plus élevés aux pauvres, soit une réduction du déficit, ou autres choses encore. Or, il sait très bien et ses collègues aussi que ces prestations sont beaucoup plus rationnelles et équitables que les déductions et exemptions actuelles d'impôt en faveur des parents et des contribuables âgés. Comme on l'a déjà vu, ces bénéficiaires très coûteux *augmentent* de valeur à mesure que le revenu des gens s'élève, et ne valent rien s'ils sont pauvres.

En 1984 par exemple, l'exemption pour les enfants (à ne pas confondre avec la déduction pour frais de garde d'enfants) coûtera à elle seule 1,2\$ milliards aux gouvernements fédéral et provinciaux en impôts non perçus. L'exemption en raison de l'âge (pour les contribuables de plus de 65 ans) et la déduction pour revenu de pension coûteront un autre milliard de dollars. Le CCA et plusieurs autres groupes ont recommandé que ces bénéficiaires fiscaux régressifs soient abolis, et que les sommes ainsi épargnées soient remises aux personnes à faible revenu.

Plusieurs autres mesures fiscales douteuses ou injustes devraient aussi être remises en question avant de s'en prendre à des programmes valables comme les alloca-

tions familiales et la pension de vieillesse. Avant tout, nous devons combattre la vague actuelle de propagande en provenance du monde des affaires selon laquelle le Canada est un pays surtaxé dont les programmes sociaux débordants de prodigalité menacent de nous mener à la ruine. Selon des données objectives recueillies par l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE), *TOUTE CETTE PROPAGANDE EST FAUSSE.*

La vérité, telle que révélée lors des dernières enquêtes de l'OCDE, est comme suit:

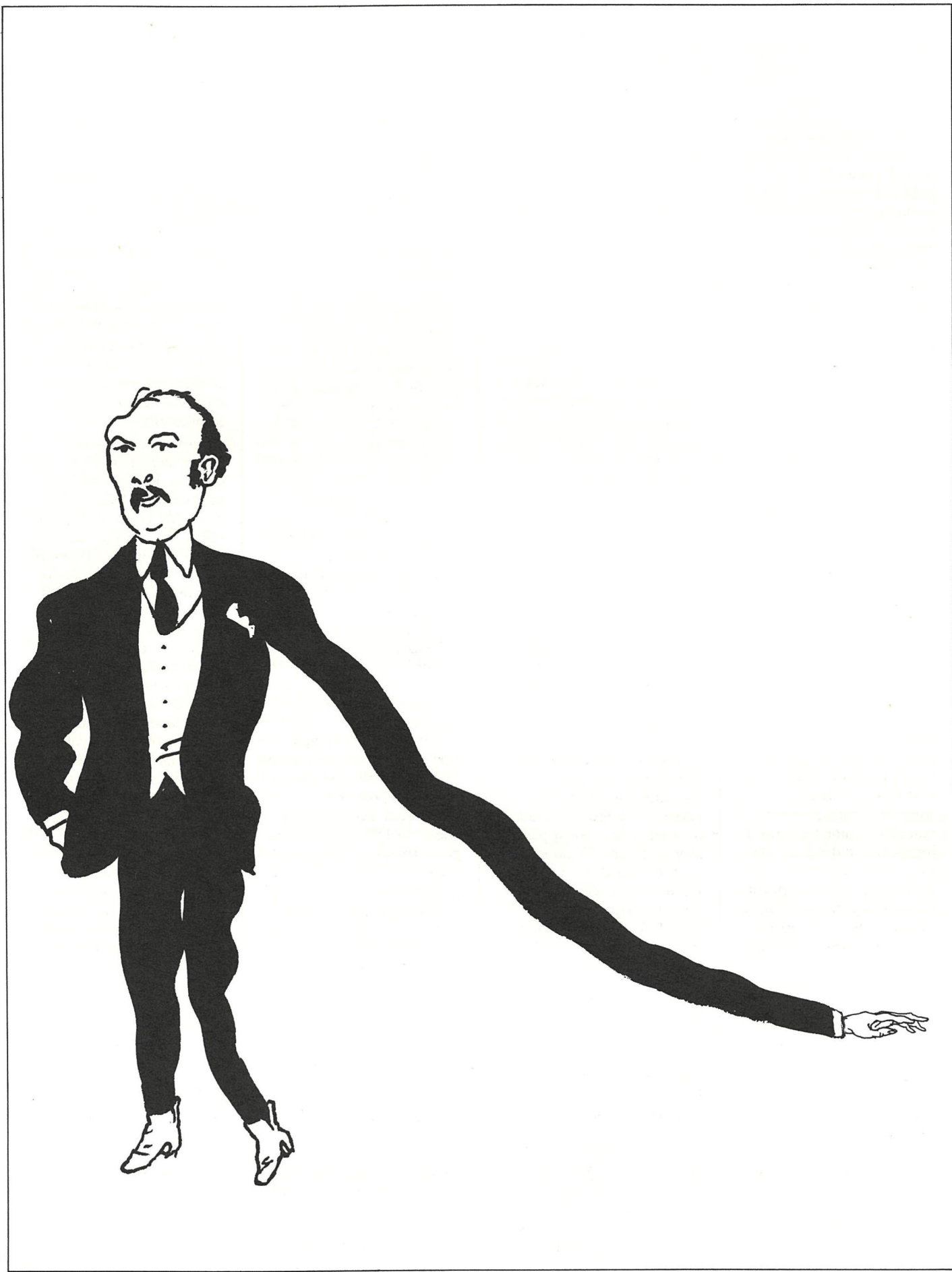
- Les Canadiens paient moins de taxes que les citoyens de la plupart des pays industrialisés dont le niveau de vie se compare au nôtre. Sur 23 pays membres de l'OCDE qui ont participé à cette recherche, 13 imposent des taxes plus élevées que nous. Parmi les sept pays les plus développés, le Canada est troisième en terme de légèreté de ses taxes, après le Japon et les États-Unis.

- Les dépenses sociales du Canada sont faibles comparativement à celles des autres pays. Dans l'ensemble, nous nous plaçons loin derrière tous les pays d'Europe sauf la Grèce et la Suisse. Si on exclut les dépenses du domaine de la santé, le Canada se place sixième sur sept parmi les pays les plus industrialisés. Même les États-Unis sont plus généreux que nous.

Pour conclure, on peut dire que si vous avez eu l'impression que nos nouveaux chefs essayaient de nous passer un sapin en remettant en question les programmes sociaux qui profitent surtout aux femmes, vous avez eu raison. ●

*Louise Dulude est juriste-rechercheuse à Ottawa et actuellement est vice-présidente du CCA.*





Canada's first sexual harassment cases have now run the gamut of national prominence, settlements or decisions and pending appeals. Women at work have become increasingly aware of the possibility of laying a complaint when they are being sexually harassed and, what's even better, men at work have become aware of the possibility that a complaint might be laid against them. But what lessons are there to be derived from the experience to date? A review of Bonnie Robichaud's complaint, Kristina Potapczyk's complaint, the complaint of some women students in Quebec and some women factory workers in Ontario provides some answers.

"Working conditions were very bad for me; a lot of my fellow employees blamed me for the unrest on

the job. It was hard not to quit but I just had to see it through," Bonnie Robichaud told a group of students at Chippawa Secondary School in North Bay, Ontario. "After getting a promotion as a supervisor in a cleaning service I had to serve a six-month probationary period. This position was never before held by a woman. Anyway, four months into my probation the foreman started to demand sexual favours. I really wanted the job and, with only two more months to go on probation, I decided I would try and cope as best I could."

That was in the spring of 1979 and Robichaud is

*Lynn Kaye is a lawyer and member-at-large on the NAC executive.*

## When Women Refuse to be Victims

Four recent sexual harassment cases provide some valuable lessons

by/par Lynn Kaye



## Quand les femmes refusent le rôle de victimes

Quelles leçons tirer de quatre affaires récentes de harcèlement sexuel?

Les premières causes de harcèlement sexuel à voir le jour au Canada sont maintenant passées par tous les échelons de la notoriété publique, des règlements hors-cour aux jugements et aux procédures d'appel encore en suspens. Les femmes qui travaillent à l'extérieur sont de plus en plus conscientes qu'il est possible de porter plainte quand elles se font sexuellement harceler et, ce qui est encore mieux, les hommes savent de plus en plus qu'on peut porter plainte contre eux. Quelles leçons pouvons-nous tirer, jusqu'à maintenant, de toutes ces expériences? Nous allons tenter de trouver certaines réponses en passant en revue les procédures engagées par Bonnie Robichaud et Kristina Potapczyk et celles des étudiantes d'un cégep du Québec et

des travailleuses d'une usine en Ontario.

"Mes conditions de travail étaient très difficiles. Beaucoup de mes collègues me reprochaient d'avoir "semé le trouble" sur le lieu de travail. C'était dur mais il fallait que j'aille jusqu'au bout", expliquait Bonnie Robichaud à un groupe d'élèves de l'école secondaire Chippawa, à North Bay en Ontario. "J'avais été promue au poste de superviseur dans un service d'entretien et j'étais à l'essai pour une période de six mois. C'était la première fois qu'une femme occupait ce poste. En tout cas, au bout de quatre mois de probation, le contremaître a commencé à exiger

*Lynn Kaye est juriste et membre sur l'exécutif du CCA.*



still coping as best she can. She complained to the Canadian Human Rights Commission about the sexual harassment she had experienced and lost her case at the first level in spite of a finding by independent tribunal, Richard Abbot of Carleton University, that her testimony was credible and that of her supervisor, Dennis Brennan, was not. This decision was reversed by a review tribunal which found Dennis Brennan guilty of sexual harassment. The Treasury Board of Canada, represented by the national defence department, Brennan's employer, was also found liable because "no clearly defined policy against sexual harassment had been communicated to the employees... and when Mrs. Robichaud's complaints were brought to the attention of Mr. Brennan's superiors, no investigation was made."

However, the story has not ended. Robichaud's victory has now been appealed to the federal court and a hearing is pending. Robichaud has been resilient in her courageous struggle to follow through on her own case. "I wanted to win and have my job," she says. Other harassment cases have been won before, but without keeping your job it doesn't mean very much.

Why did Professor Abbott decide against Bonnie Robichaud? His reasoning is the same as the reasoning that has plagued women for decades and displays a fundamental lack of human empathy. He reasoned that the victim must have given full consent because

of the nature of the acts that she performed with the harasser. Contrary to his finding, it is certainly possible for someone to consent to fellatio, masturbation or fondling because of fear and intimidation. It is surprising that Abbott found the victim's testimony more credible than the supervisor's denial and yet drew a line when it came to believing her evidence that she submitted to these encounters out of intimidation. Furthermore, the review tribunal stated, "The facts showed this pattern of harassment and abuse of authority extended not only to Mrs. Robichaud but to at least one other female on the cleaning staff." Fortunately, the review tribunal rejected Abbott's view and found that the victim had submitted as a result of coercion and that sexual harassment existed because of the poisoned work environment created by the supervisor.

The role of the employer, the Department of National Defence, was criticized by Lynn McDonald, MP (and a former NAC president) last January in the House of Commons. She reviewed the department's failure to have a clearly defined policy against sexual harassment, to investigate the complaint, to permit a transfer of Robichaud to a so-called "punishment block" on the barracks, to refrain from further inquiry when there was an orchestrated attempt to discredit Robichaud, and the failure to monitor the activities of Brennan in relation to the personnel who were called to testify in order to

des faveurs sexuelles. Je voulais vraiment cet emploi et il me restait deux mois à faire. J'ai décidé d'essayer de m'en sortir du mieux que je pouvais."

Cela se passait au printemps 1979, et Bonnie essaie encore de s'en sortir du mieux qu'elle peut. Elle a porté plainte pour harcèlement sexuel devant la Commission canadienne des droits de la personne et a d'abord perdu sa cause en première instance même si le juge du tribunal indépendant, Richard Abbott de l'Université Carleton, a trouvé que son témoignage était crédible et que celui du contremaître, Dennis Brennan, ne l'était pas. Ce jugement fut renversé par un tribunal d'appel qui trouva Dennis Brennan coupable de harcèlement sexuel. La responsabilité du Conseil du Trésor, représenté par le ministère de la Défense nationale, employeur de Brennan, a également été retenue parce qu'"aucune politique clairement définie pour contrer le harcèlement sexuel n'avait été communiquée aux employés... et que lorsque les plaintes de Mme Robichaud avaient été portées à l'attention des supérieurs de M. Brennan, ceux-ci n'avaient fait aucune enquête".

Mais l'histoire ne s'arrête pas là. Le jugement qui donnait gain de cause à Bonnie Robichaud a été porté en appel devant la cour fédérale et on attend la date des audiences. Bonnie ne s'est jamais laissé abattre et a continué à lutter avec courage jusqu'au bout. "Je voulais gagner et garder mon emploi, explique-t-elle. Des femmes ont déjà gagné par le passé, mais si vous ne pouvez pas garder votre emploi, ça ne veut pas dire grand chose."

Pour quelles raisons le professeur Abbott s'est-il prononcé contre Bonnie Robichaud? Son raisonnement était le même que celui qu'on a utilisé contre

les femmes depuis des décennies, et il dénote une absence complète de toute empathie humaine. Abbott a soutenu que la victime, étant donné la nature des actes posés avec l'agresseur, devait nécessairement avoir donné son plein consentement. Or, contrairement à ces conclusions, on sait qu'il est possible qu'une personne consente à pratiquer la fellation, la masturbation ou des caresses sexuelles sous l'effet de la peur et de l'intimidation. Il est surprenant qu'Abbott ait pu trouver le témoignage de Bonnie plus crédible que les dénégations du contremaître, mais ait refusé d'aller plus loin et de croire la déposition de Bonnie quand celle-ci expliquait s'être soumise à ces contacts sous l'effet de l'intimidation. En outre, le tribunal d'appel a établi que "les faits ont montré que ces procédés de harcèlement sexuel et d'abus de pouvoir ne s'étaient pas limités à Mme Robichaud mais s'étaient étendus au moins à une autre femme du personnel d'entretien." Il est heureux que le tribunal d'appel ait rejeté les conceptions d'Abbott et ait conclu que la victime s'était exécutée sous l'effet de la contrainte et que s'il y avait harcèlement sexuel, c'est à cause d'un environnement de travail empoisonné par l'attitude du contremaître.

En janvier dernier, Lynn MacDonald, députée fédérale (et ancienne présidente du Comité canadien d'action sur le statut de la femme) a critiqué devant la Chambre des Communes l'attitude de l'employeur, le ministère de la Défense nationale. Elle a passé en revue les erreurs et l'incompétence du ministère, l'absence de politique claire pour combattre le harcèlement sexuel, le fait qu'il n'ait pas fait enquête sur les motifs de la plainte, qu'il ait autorisé le trans-

prevent any coercion or intimidation of them. (An employee who testified on behalf of Brennan was given a night off with pay, while another who testified against him received a penalty in the form of a shift change.)

Finally, she stated, "The appeal which the department has prepared shows gross insensitivity to the whole issue of sexual harassment... It is the involvement of the public in all of this. Here we have the Canadian Human Rights Commission, which under the act prohibits sexual harassment, funded by the taxpayer. This is public policy. Yet we have the Department of National Defence, also paid by the taxpayer, as an employer condoning the matters. We have the department now appealing the decision with legal advice from the Department of Justice, also paid by the taxpayer. Here we have the taxpayer paying one department trying to defeat the efforts of another to promote equality of women and reasonable working conditions in their work environment..."

The emotional toll of proceeding with a case such as this one since 1979 cannot be measured. It is certainly an indictment of the former government that it was prepared to support an appeal of the review tribunal's decision. NAC has asked the new minister of national defence to put an end once and for all to government's support of this appeal and to the negligent and discriminatory stance of the department.

Another case currently being appealed is that of Kristina Potapczyk. It has received much attention because her employer was Al MacBain, a former MP. It is truly a landmark case and the human rights tribunal appointed under the Canadian Human Rights Act must be applauded for its finding of sexual harassment and for its sensitivity to the plight of women who must accept an unwarranted intrusion upon their persons to keep a job.

The tribunal stated, "... this case does not have the same hallmarks of overt sexual advances and propositioning; but it is illustrative of the kind of more subtle, yet persistent sexual discrimination that a multitude of women across the country have had to endure without redress... The touchings and physical intimacy of Mr. MacBain constituted sexual harassment... There is no reason why women should be subjected to such behaviour and the policy of the Canadian Human Rights Act now addresses that concern. This kind of male conduct is no longer regarded as trivial or just one of the small discomforts that women must put up with in the work setting. Simply making the work environment unpleasant for women because of their gender now constitutes discrimination on the basis of sex."

The testimony of two other staff, that MacBain stood and sat excessively close to them in the office while they were working, and a warning to MacBain by a colleague that this was unacceptable behaviour

An employee who testified on behalf of Brennan was given a night off with pay, while another who testified against him received a penalty in the form of a shift change.

fert de Bonnie dans des baraquas surnommées "bloc disciplinaire", qu'il se soit abstenu d'enquêter plus avant sur la tentative orchestrée pour discréditer Mme Robichaud, et son incapacité à contrôler les agissements de Brennan à l'égard des membres du personnel appelés à témoigner de façon à empêcher toute entreprise d'intimidation ou de coercition. (Un employé qui avait témoigné en faveur de Brennan se vit octroyer une nuit de congé avec solde, alors qu'une autre personne ayant témoigné contre fut pénalisée sous forme de changement d'équipe et d'horaire).

"Finalement, ajouta-t-elle, l'appel préparé par le ministère dénote une indifférence grossière à toute la question du harcèlement sexuel. Et dans tout ça, c'est le public qui est directement concerné. Nous avons d'un côté la Commission canadienne des droits de la personne, un organisme financé par les contribuables, qui en vertu de la loi interdit le harcèlement sexuel. Il s'agit là de politique d'intérêt public. D'un autre côté, nous avons le ministère de la Défense nationale qui en tant qu'employeur tolère ces pratiques. Et maintenant, ce même ministère fait appel du jugement avec les conseils juridiques du ministère de la Justice, une autre institution financée par nos impôts. Le contribuable finance un ministère qui essaie de mettre en échec les efforts d'un autre ministère pour promouvoir l'égalité des femmes et leur assurer des conditions de travail décentes..."

Il est impossible de mesurer le prix émotif que ces procédures ont exigé depuis 1979. Il est certain qu'il y a matière à condamner le précédent gouvernement qui était prêt à soutenir une procédure d'appel pour

contester le second jugement. Le CCA a demandé au nouveau ministre de la Défense nationale que le gouvernement cesse une fois pour toutes d'épauler cette démarche et de couvrir la négligence et l'attitude discriminatoire du ministère de la Défense.

Une autre cause fait présentement l'objet d'une procédure en appel: il s'agit de l'affaire Kristina Potapczyk dont on a beaucoup entendu parler parce que l'employeur en cause était un ancien député fédéral, Al MacBain. Le jugement rendu fera date et nous devons féliciter le tribunal nommé par la Commission canadienne des droits de la personne d'avoir conclu qu'il y avait eu harcèlement sexuel et nous réjouissons de la compréhension qu'il a manifestée face à la situation très pénible des femmes obligées d'accepter une violation de leur intégrité physique pour conserver leur emploi.

Le tribunal a établi que "ce cas ne présentait pas les mêmes caractéristiques que les avances sexuelles ou les propositions ouvertement déclarées, mais il illustre bien le type de discrimination sexuelle plus subtile, mais persistente, qu'une multitude de femmes à travers le pays doivent endurer sans pouvoir obtenir réparation... Les atouchements et la proximité physique auxquels s'adonnait M. MacBain constituaient du harcèlement sexuel. Rien ne justifie que les femmes doivent subir ce genre de comportement et la Loi canadienne des droits de la personne s'applique maintenant à ce problème. On ne considère plus ce type de comportement masculin comme une simple trivialité ou comme l'un des petits inconvénients que les femmes doivent supporter dans leur milieu de travail. Le fait de simplement rendre l'environnement de travail inconfortable

Un employé qui avait témoigné en faveur de Brennan se vit octroyer une nuit de congé avec solde, alors qu'une autre personne ayant témoigné contre fut pénalisée sous forme de changement d'équipe et d'horaire.



were factors in the tribunal's decision. Although the women had not voiced strong objections to MacBain's intimate stances, they had tried to communicate, by body language, their discomfort. When asked by an office consultant who was assessing the organization of the office why they had not objected to the closeness, the two other women on staff said they wanted to avoid any confrontation. He then conveyed the objection to MacBain, leaving no doubt that he was clearly warned that he was too close physically to his employees.

Just as the women's movement has struggled to expose the violent nature of sexual crimes, it must now expose the true nature of unwanted sexual attention in the workplace — an expression and undue exploitation of power. If a woman refuses to let a supervisor touch or ogle her, she can be subjected to indirect threats, hounding over minor matters, loss of work, unfair distribution of work or unwarranted disciplinary action. For example, Bonnie Robichaud has been subjected to transfers, to an orchestrated campaign of complaints about her work, and to removal of some job responsibilities. To date, the harasser remains undisciplined.

In the case of three court workers who worked for Paul Upper in the Algoma District sheriff's office, silence was the first hurdle to overcome. These women silently endured sexual assaults by their supervisor but they were too frightened, embarrassed and

ashamed to disclose their experience to anyone. They only took action after two of them, while attending a work-related course where sexual harassment was discussed, exchanged information. They approached their union, the Ontario Public Service Employees Union (OPSEU), for help. The union filed a human rights complaint and, fortunately, authorities moved quickly. In addition, the union approached senior officials in the ministry and sought immediate action. The supervisor was arrested and charged within three days. He was also suspended from the office. There were proceedings in criminal court and a human rights investigation. In 1983, Paul Upper was sentenced to a year in jail for sexual and indecent assaults.

A significant difference between the Brennan case and the Upper case is the attitude of the employer. In the latter case, the harasser was suspended and in the former, the harasser has been supported by the employer. Could it be that the military environment of the Department of National Defence has an inherent sexism that accounts for the support shown by Treasury Board for Dennis Brennan? Certainly, the new MP for Robichaud's riding, Moe Mantha, showed little sensitivity when he was asked in an all-candidates meeting whether he would favour making sexual harassment a criminal offence. He replied: "I believe that in the war they call that an act of duty. It should be looked at."

pour les femmes à cause de leur sexe constitue maintenant de la discrimination sexuelle".

Le témoignage de deux autres membres du personnel, selon lequel MacBain se tenait ou s'asseyait beaucoup trop près d'elles pendant qu'elles travaillaient, ainsi qu'un avertissement lancé à MacBain par un collègue à l'effet que sa conduite était inacceptable, ont joué un rôle dans la décision du tribunal. Même si les femmes n'avaient pas exprimé de vive voix leur objection à l'intimité physique où les contraignait MacBain, elles avaient tenté d'exprimer leur malaise de façon non verbale. Quand un conseiller d'entreprise qui faisait une évaluation de l'organisation du bureau leur demanda pourquoi elles ne s'étaient pas objectées à cette proximité physique, les deux autres femmes du personnel lui répondirent qu'elles voulaient éviter toute confrontation. Le conseiller transmet le message à MacBain, ce qui ne laisse aucun doute sur le fait qu'il avait été dûment averti qu'il "collait" beaucoup trop ses employées.

Tout comme il s'est battu pour dénoncer la nature violente des crimes sexuels, le mouvement des femmes se doit aujourd'hui de mettre en lumière la véritable nature des avances sexuelles non désirées sur le lieu de travail—à savoir un abus de pouvoir inadmissible. Quand une femme refuse de laisser un contremaître la toucher ou la reluquer impunément, elle peut être victime de menaces indirectes, se faire harceler pour des détails, perdre son emploi, écopier d'une distribution injuste des tâches ou de mesures disciplinaires injustifiées. Bonnie Robichaud, par exemple, a fait l'objet d'un transfert; on a orchestré contre elle une campagne de plaintes sur la qualité de son travail et on lui a retiré certaines de ses

responsabilités. Mais jusqu'ici, le harceleur est demeuré impuni.

Pour les trois employées d'un bureau d'huissiers du district d'Algoma qui travaillaient sous les ordres de Paul Upper, le silence était le premier obstacle à surmonter. Ces femmes ont enduré les agressions sexuelles de leur supérieur en silence, mais elles avaient trop peur, trop honte et se sentaient trop mal à l'aise pour en parler à quiconque. Ce n'est qu'après que deux d'entre elles soient allées assister à un cours—dans le cadre de leur travail—où on avait discuté de harcèlement sexuel, qu'elles décidèrent de passer à l'action. Elles demandèrent l'aide de leur syndicat, le Syndicat des employé-e-s de la Fonction publique de l'Ontario, qui porta plainte en vertu de la loi des droits de la personne. Heureusement, les autorités réagirent rapidement. De plus, le syndicat contacta des hauts fonctionnaires du ministère pour demander des mesures immédiates. Dans les trois jours qui suivirent, le superviseur fut arrêté et accusé. On le releva également de ses fonctions dans le bureau. Il y eut des poursuites au criminel et une enquête en vertu de la législation sur les droits de la personne. En 1983, Upper était condamné à un an de prison pour agression sexuelle et grossière indécence.

Là où les affaires Brennan et Upper diffèrent sensiblement, c'est au niveau de l'attitude de leurs employeurs respectifs. Le deuxième a été relevé de ses fonctions, alors que le premier a bénéficié de l'appui de son employeur. Serait-ce le sexisme inhérent au contexte militaire du ministère de la Défense nationale qui expliquerait l'appui manifesté par le Conseil du Trésor à Dennis Brennan? Ce

No matter where the location, some men will abuse their authority and sexually harass women. After the presentation of a play about sexual harassment at the CEGEP in St. Jean, Quebec, several students complained about the activities of various professors. This prompted meetings between the teachers' and students' women's committees. As a result, the students conducted a survey on the extent of the problem and the teachers began working on a policy for dealing with complaints and on a code of ethics.

Eighty per cent of the 463 female students, answering the questionnaire put out by the students'



qui est sûr, c'est que le nouveau député fédéral du comté où réside Bonnie Robichaud, Moe Mantha, s'est montré bien peu compréhensif lorsqu'on lui a demandé lors d'une assemblée électorale s'il était d'accord pour faire du harcèlement sexuel une infraction criminelle. "Je pense qu'en temps de guerre, on appelle ça faire son devoir, répondit-il. C'est une chose à considérer."

Quelle que soit leur position, certains hommes vont abuser de leur autorité et harceler sexuellement les femmes. Après la présentation d'une pièce de théâtre sur le harcèlement sexuel, plusieurs étudiantes du cégep de Saint-Jean, au Québec, se plaindront du comportement de certains professeurs. Suite à ces plaintes, le comité des femmes professeurs rencontra à plusieurs reprises le comité femmes étudiant. Les étudiantes entreprirent par la suite une enquête sur l'étendue du problème et les enseignantes commencèrent à élaborer une politique de griefs et un code d'éthique.

80% des 463 étudiantes répondantes au questionnaire diffusé par le comité femmes se plaindront d'avoir vécu une ou plusieurs formes de harcèlement sexuel. Dix étudiantes (2%) avaient abandonné des cours à cause des attentions malveillantes continues de professeurs; 69 (15%) avaient été humiliées en classe par les remarques sexistes d'un professeur; 32 (7%) avaient fait l'objet de remarques indécentes ou de plaisanteries grossières; trois (1%) s'étaient fait pincer les seins ou les fesses

women's committee, complained of having experienced one or more forms of sexual harassment. Ten students (2%) had quit courses because of the unwelcome, persistent attention of a professor; 69 (15%) had been humiliated in class by a professor's sexist remarks; 32 (7%) had been the object of indecent remarks or gross jokes; three (1%) had had their breasts or buttocks pinched by professors and two had been raped by professors.

The students began to target one professor. A meeting of representatives of the teachers' and students' women's committees, the union executive, the teacher in question and the harassed students resulted. This gave impetus to the proposal developed by the teachers' women's committee to form a Committee on Sexual Harassment with two teachers' union executive representatives and two representatives from the women's committee and a union policy on sexual harassment. A major point of contention within the union was the question of sanctions. Many felt that a union policy on sexual harassment created division within the ranks and it was difficult to settle on an appropriate sanction. Finally, after several meetings, a policy was adopted which established a permanent committee and ombudswoman to deal with complaints. The policy included an escalating process of sanctions, starting with a warning letter. The union also began an information and education policy on the issue. To

Just as the women's movement has struggled to expose the violent nature of sexual crimes, it must now expose the true nature of unwanted sexual attention in the workplace — an expression and undue exploitation of power.

et deux avaient été violées par des professeurs.

Les étudiantes se mirent à viser un professeur en particulier. S'en suivit une rencontre entre les représentant-e-s des comités femmes enseignantes et étudiantes, l'exécutif syndical, le professeur en question et les étudiantes qui avaient subi du harcèlement. Cette réunion donna une impulsion favorable à la proposition du comité des femmes enseignantes de mettre sur pied un Comité sur le harcèlement sexuel, composé de deux représentant-e-s de l'exécutif du syndicat des professeurs et deux représentantes du comité femmes, ainsi qu'une politique syndicale sur le harcèlement sexuel. La question des sanctions demeurait un point litigieux à l'intérieur du syndicat. Beaucoup trouvaient qu'une politique syndicale sur le harcèlement sexuel risquait de diviser les syndiqué-e-s et qu'il était difficile de déterminer une sanction appropriée. Finalement, on adopta une résolution à l'effet de créer un comité permanent et de se doter d'une ombudswoman qui s'occuperait des plaintes. La politique adoptée prévoyait un système de gradation des sanctions commençant par un avertissement écrit. Le syndicat entreprit également une campagne d'information et d'éducation sur le sujet. Jusqu'à maintenant, on n'a relevé aucune autre plainte contre le professeur incriminé.

Un autre cas qui fait actuellement l'objet d'une procédure d'appel, c'est l'affaire DeFillipis et Commodore Business Machines Ltd. Une commission d'enquête nommée en vertu de la loi ontarienne des droits de la personne trouva le harceleur personnellement responsable de harcèlement sexuel et la compagnie elle aussi responsable parce que le

Tout comme il s'est battu pour dénoncer la nature violente des crimes sexuels, le mouvement des femmes se doit aujourd'hui de mettre en lumière la véritable nature des avances sexuelles non désirées sur le lieu de travail—à savoir un abus de pouvoir inadmissible.



date, there have been no further complaints about the professor who was targeted.

Another case under appeal is that of Rafael DeFilippis and Commodore Business Machines Ltd. A board of inquiry under the Ontario Human Rights Code found the harasser personally liable for sexual harassment and the company liable because the supervisor was part of the "directing mind" of the corporation with the general power to hire, fire and discipline employees. In this case, the harasser was a foreman in the factory. Six women laid complaints against him because he touched and kissed them, asked for invitations to their homes, asked them to engage in sexual intercourse and, when they refused, shouted at them, criticized their work, shifted them to heavier duties and fired one of them. Some of the others quit because of the stress.

It is clear that the immigrant women in the DeFilippis case faced many difficulties working in a non-unionized factory with a tough environment and that the sexual harassment by the foreman created unbearable stress. Where a responsive union represents workers, there is at least a grievance procedure and union support. Where there is no union or an unsympathetic union, the women who want to fight back must be very brave and must take a great risk. They can only complain to a human rights agency.

As well as support for cases processed under human rights legislation, women must struggle

within their unions to obtain support for policies that will ease their resistance to sexual harassment in the workplace. Where possible, women's committees can come to the aid of other women by pressing colleagues to change their behaviour as in the case of the teachers in Quebec. Women managers can take the initiative in introducing a policy against sexual harassment into the workplace.

It is important to keep the remedies within the framework of the "no discrimination" clauses of present human rights legislation and of collective agreements and not introduce separate clauses as some writers have suggested. The fightback on sexual harassment strikes at the very heart of personal domination politics and the cultural supports within institutions of male preference. We must lobby to ensure that it is clear to everyone that sexual harassment is an integral part of the discrimination which is prohibited by law in our country. As Peter Cumming stated in the DeFilippis case:

"... with human rights violations, all of society has a most compelling interest in protecting the rights of the complainant, for the protection of such individual's fundamental rights and freedoms is critical to the maintenance and enhancement of those same rights and freedoms enjoyed by all other citizens. If we are not zealous in collectively protecting any particular

superviseur incriminé faisait partie du "cerveau directeur" de la société, ayant pouvoir d'embaucher, de licencier et de sanctionner les employé-e-s. Dans ce cas-ci, le harceleur était contremaître en usine. Six femmes avaient porté plainte contre lui parce qu'il les embrassait, les touchait, leur demandait de l'inviter chez elles et d'avoir des relations sexuelles, et en cas de refus, il leur criait après, critiquait leur travail, les affectait à des tâches plus lourdes et avait congédié l'une d'entre elles. D'autres avaient quitté leur emploi à cause du stress.

Dans l'affaire DeFilippis, il est clair que les femmes immigrantes se trouvaient aux prises avec de nombreuses difficultés du fait qu'elles travaillaient dans une entreprise non syndiquée, où l'atmosphère de travail était très dure et où le harcèlement sexuel imposé par le contremaître créait un stress insupportable. Quand il y a un syndicat dynamique dans l'entreprise, il existe au moins une procédure de grief et les travailleuses peuvent solliciter l'appui de leur organisation. Mais quand il n'y a pas de syndicat ou quand il s'agit d'un syndicat qui ne veut rien faire, les femmes qui décident de riposter doivent avoir beaucoup de courage et elles courent de grands risques. Elles ne peuvent porter plainte que devant les commissions des droits de la personne.

En plus d'appuyer les démarches de celles qui portent plainte, les femmes doivent également lutter dans leurs propres organisations syndicales pour que celles-ci favorisent des mesures qui les aideront à résister au harcèlement sexuel sur leur lieu de travail. Là où c'est possible, les comités femmes peuvent aider les autres femmes en faisant pression

sur leurs collègues pour qu'ils changent leur attitude, comme l'ont fait les enseignantes québécoises. Les femmes chefs d'entreprise peuvent montrer l'exemple en introduisant des mesures contre le harcèlement sexuel sur le lieu de travail.

Il est important que ces remèdes s'inscrivent dans le cadre des clauses anti-discriminatoires de la présente législation sur les droits de la personne et dans le cadre des conventions collectives, plutôt que de faire l'objet de clauses à part, comme certaines l'ont déjà suggéré. Riposter au harcèlement sexuel, c'est frapper au coeur même des rapports de domination entre individu-e-s et des structures culturelles sur lesquelles s'appuient ces rapports de pouvoir, à l'intérieur d'institutions qui favorisent les hommes. Nous devons faire pression pour qu'il soit clair pour tout le monde que le harcèlement sexuel fait partie intégrante des pratiques discriminatoires interdites par la loi de notre pays. Comme l'affirme Peter Cumming dans le jugement DeFilippis,

"... face aux violations des droits de la personne, la société tout entière a le plus grand intérêt à protéger les droits des plaignant-e-s parce que la protection des droits et libertés fondamentaux de ces individu-e-s est cruciale pour la préservation et l'extension de ces mêmes droits dont jouissent tous les autres citoyens. Si en tant que collectivité, nous ne protégeons pas avec le plus grand zèle les droits fondamentaux de toute personne victime d'injustice, non seulement nous ne sommes pas vraiment civilisés, mais nous courons à un niveau plus général le risque de voir les droits et libertés fondamentaux de tous les

aggrieved person's basic rights, we are not only not truly civilized, but we run a significant risk in the more general compromise, diminution or abandonment of the basic rights and freedoms of all citizens."

Recent amendments to the Canada Labour Code require each employer to develop a policy against sexual harassment and to make all employees aware of the policy. A next step is to lobby provincial governments to introduce similar requirements into the appropriate labour standards legislation. The employer is responsible for ensuring that the workplace is safe for employees and this kind of legislation can ensure that the employer takes into account freedom from sexual harassment as part of this responsibility. Governments should also be lobbied to make stress resulting from sexual harassment a compensable disease under workers' compensation acts. A recent study by the Canadian Mental Health Association found that the major sources of stress for working women are sexism, lack of acceptance as equals, fewer job opportunities, less chance for promotion and the conflict between the demands of the job and the home.

Support centres and groups should be formed for women who want to lay complaints. It can be a long and tiring process to lay a complaint if the employer resists it. Publicity can be very wearing and support

groups can make the difference. A complainant should be helped to keep notes and files, to date all materials and documentation and to talk about her feelings about the process. Copies should be kept of all correspondence about the case. It would be of great assistance if the complainant could be accompanied to the human rights office or other formal meetings or to court.

Public education on the issue is very important. Public meetings, education policies, articles in newsletters, publicity for these initial cases, all are an important part of the education process. An effective play produced by Theatre Parminou, "Ben, voyons-donc, bébé, il n'y a rien là," is available on videotape in French. There is also a translation available.\* Getting this issue "out of the closet" is a first big step.

\* *Theatre Parminou, C.P. 158, Victoriaville, P.Q. G6P 6S8.*

**Y**ou can support these complainants. Send a donation to the Kristina Potapczyk Fund, (Box 1060, Station F, Toronto, Ontario M4Y 2T7) to help her meet the legal expenses and establish a fund to help other women laying complaints. Write to Commodore and ask them to drop their appeal. ●

Where a responsive union represents workers, there is at least a grievance procedure and union support. Where there is no union or an unsympathetic union, the women who want to fight back must be very brave and must take a great risk.

citoyens compromis, restreints ou abandonnés."

Avec les amendements récemment apportés au Code canadien du travail, chaque employeur est tenu de mettre sur pied une politique contre le harcèlement sexuel et de faire en sorte que tous et toutes les employé-e-s en soient informé-e-s. Nous devons maintenant faire pression sur nos gouvernements provinciaux pour qu'ils introduisent des clauses similaires dans leurs législations respectives sur les normes de travail. L'employeur a la responsabilité de garantir la sécurité de ses employé-e-s sur le lieu de travail, et l'adoption de mesures comme celles-là peut garantir que l'employeur considère le droit de ne pas se faire harceler comme faisant partie de ses responsabilités. Il faudrait aussi intervenir auprès des gouvernements pour que le stress engendré par le harcèlement sexuel devienne une maladie indemnizable en vertu des diverses lois traitant de l'indemnisation des travailleuses-euses. Selon une étude récemment menée par l'Association canadienne pour la santé mentale, les principales sources de stress chez les travailleuses salariées sont le sexisme, le fait de n'être pas acceptées comme des égales, l'inégalité dans l'embauche, les difficultés d'avancement et l'antagonisme entre les exigences du travail et celles du foyer.

Il faudrait créer des centres et des groupes d'aide pour les femmes qui veulent porter plainte. En effet, les démarches peuvent s'avérer longues et fatigantes quand l'employeur fait opposition. La publicité qui entoure ces démarches peut être lourde à supporter, et c'est là que les groupes d'aide deviennent très utiles. Il faudrait aider les plaignantes à conserver

notes et dossiers, à dater toute leur documentation et à parler de ce qu'elles ressentent pendant le processus. Il faut aussi conserver des copies de toute la correspondance reliée aux démarches juridiques. Accompagner la plaignante à la commission des droits de la personne, aux rencontres légales et à la cour serait aussi extrêmement utile.

L'éducation publique sur le harcèlement sexuel est une tâche prioritaire. Organiser des assemblées publiques et des campagnes d'information et d'éducation, envoyer des lettres aux journaux, publiciser les causes qui créeront des précédents, tous ces moyens peuvent jouer un grand rôle dans ce processus d'éducation. L'enregistrement sur bande vidéo de la pièce du Théâtre Parminou\* "*Ben voyons bébé, il n'y a rien là*", est disponible en français et il en existe une traduction en anglais. Rendre le problème le plus visible possible, voilà une de nos priorités.

\* *Théâtre Parminou, C.P. 158, Victoriaville, Québec G6F 6S8*

**V**ous pouvez également manifester votre appui à ces plaignantes en contribuant au fonds de solidarité pour Kristina Potapczyk, boîte postale 1060, station F, Toronto M4Y 2T7 pour l'aider à défrayer ses frais de cour et d'avocat et à créer un fonds d'aide pour les femmes qui portent plainte. Vous pouvez également écrire à Commodore pour leur demander d'abandonner leur pourvoi en appel. ●

Quand il y a un syndicat dynamique dans l'entreprise, il existe au moins une procédure de grief et les travailleuses peuvent solliciter l'appui de leur organisation. Mais quand il n'y a pas de syndicat ou quand il s'agit d'un syndicat qui ne veut rien faire, les femmes qui décident de riposter doivent avoir beaucoup de courage et elles courent de grands risques.



Women have always suffered from violence in all aspects of our lives. Whether apprehended or real, the fear of sexual harassment, rape and pornography is something that few of us can escape. But the difference between women in the 80's and women throughout history is that we no longer have to suffer in silence. We know what we do not deserve violence in our lives and are not willing to accept it any longer. With the advent of rape crisis centres, battered women's shelters and other advocacy agencies, women's voices are being heard and governments in their own way are being forced to heed the women's lobby. They are beginning to change their programs to reflect women's needs. That's the good news.

The bad news is that women's needs are not being met at all ends. In the courts, where the perpetrators of violence have to answer to society for their actions, women's voices have not been heard.

Yet women's voices are starting to be heard and believed; but not in the criminal courts. Instead this change is being advanced through the use of the civil courts and human rights commissions where women can, in effect, sue their offenders for the damage done.

The difference between a civil and a criminal proceeding is that in a civil proceeding the victim, not the state, is the protagonist. She can tell her story from her own point of view because civil law governs matters between individuals. When one person commits a civil wrong (or a tort) against another person, the civil law permits the wronged party to sue for compensation for the injuries suffered. The wronged party can claim compensation for financial losses, physical and emotional suffering and can also get the outrageous nature of the tort recognized with the

*Lisa Freedman is a Toronto lawyer.*

## Civil Courts: A Powerful Tool for Education

Women are discovering we need not be silent  
before the law.

by/par Lisa Freedman

## Les cours civiles: un outil de sensibilisation et d'éducation

Les femmes ne veulent plus se taire devant la justice.

Les femmes ont toujours subi de la violence, et ce dans tous les aspects de leurs vies. Bien peu parmi nous échappent à la peur du harcèlement sexuel, du viol, de la pornographie, qu'elle soit réelle ou anticipée. Mais ce qui distingue les femmes d'aujourd'hui de toutes celles qui nous ont précédées dans l'histoire, c'est que nous avons cessé de souffrir en silence. Nous savons que nous ne méritons pas ce sort et nous ne l'acceptons plus. L'émergence des centres d'aide aux victimes de viol, des refuges pour femmes battues et de groupes de lutte et de défense nous a permis de faire entendre nos voix, et les gouvernements, de leur côté, ont été obligés de tenir compte de nos pressions. Ils commencent d'ailleurs à changer leurs programmes pour répondre aux besoins des femmes. Et voilà pour les bonnes nouvelles.

Mais tout n'est pas rose pour autant, car nos besoins sont loin de trouver un écho partout. Dans les cours de justice, là où les auteurs de violence doivent répondre de leurs actes devant la société, nos voix n'ont guère été entendues jusqu'ici. Mais on commence à nous écouter et à nous croire. Pas dans les cours criminelles toutefois. Cette évolution se fait plutôt sentir au niveau des cours civiles et des commissions des droits de la personne, là où les femmes peuvent effectivement poursuivre leurs agresseurs pour les dommages qu'elles ont subis.

Ce qui distingue les procédures civiles des procédures criminelles, c'est qu'au civil, la victime est directement protagoniste, et non l'État. Elles peuvent donner sa propre version des faits parce que le droit

*Lisa Freedman est une avocate torontoise.*

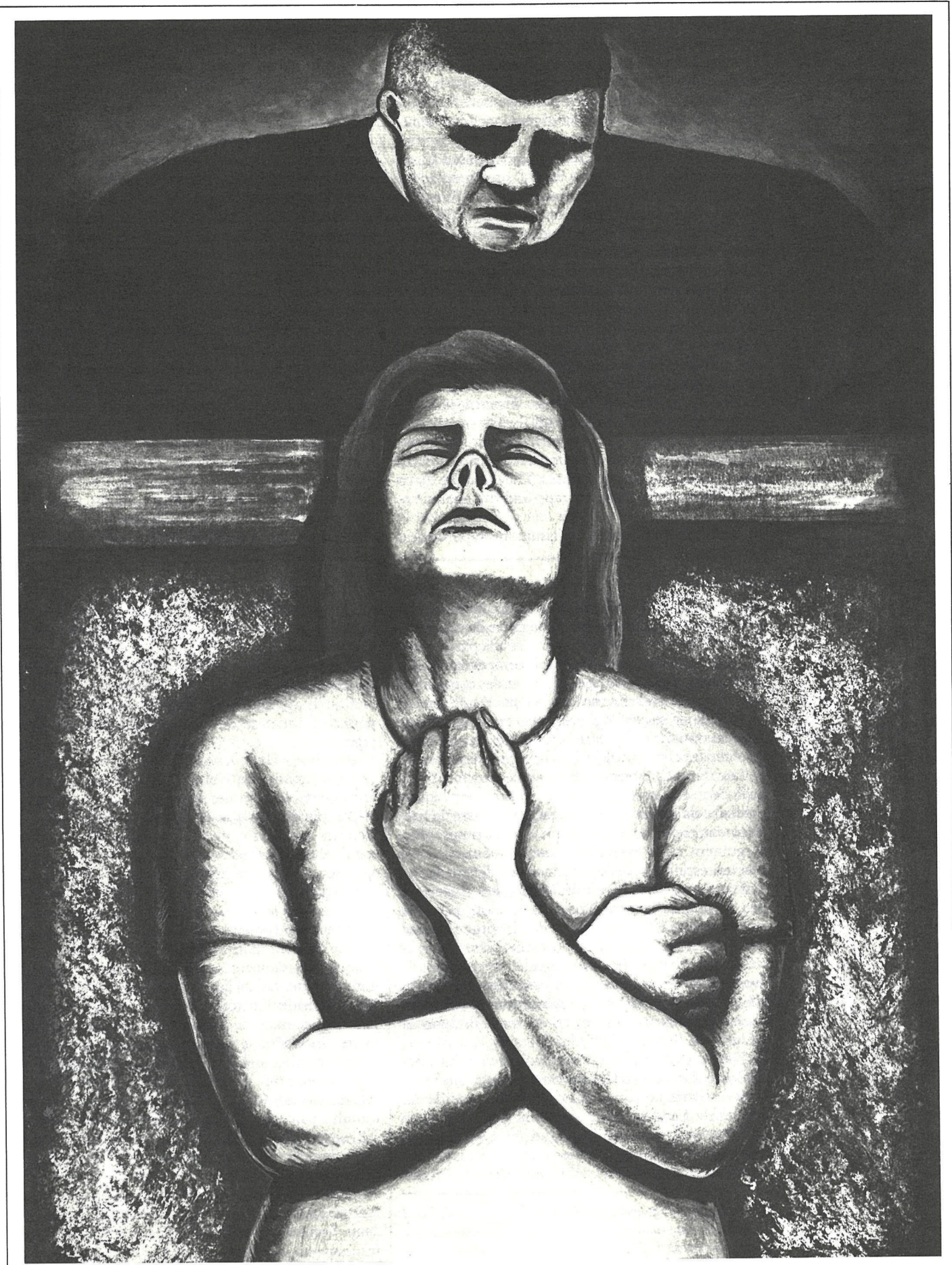


Illustration by Sandra Dionisi



awarding of "punitive damages."

Women are starting to recognize the benefits that fighting back through the legal system can bring about. Whether it be in the area of sexual harassment, rape or pornography the argument is essentially the same: women need no longer be mute before the law.

In her paper "Our Civil Courts: Unused Classroom for Education About Rape," presented at the November 1983 conference of the Canadian Research Institute for the Advancement of Women (CRIAOW), Sharon Batt outlines the history of civil courts as vehicles for rape victims and makes a persuasive argument for using these courts as classrooms for feminist education on rape.

She explains that our civil law is not written down in a "code" as is the criminal law. While criminal law can be created and changed by members of parliament through an extremely visible procedure, civil law changes gradually only when new cases generate decisions that set precedents. The more cases brought to court the more quickly the law can change. Judges are no different than parliamentarians in one simple way: they need to be educated about what rape is and what harm it causes. They must be given the language to talk about rape and the analysis to pass on it.

In the United States, civil suits by rape victims

ceased to be a rarity when women began reacting to rape with anger, rather than with shame. Victims who testified as witnesses in criminal court became angrier when their assailants were given minimum or suspended sentences. Rape victims then turned to the civil courts to convince the assailant that his behaviour was abhorrent. In essence, according to Batt, they sued because they wanted to educate rapists about rape.

Canada has an appalling history of civil cases when it comes to rape victims. In a 1957 case a five-year-old girl, raped on her way home from buying an ice cream cone, was refused damages for emotional suffering because the judge did not believe she had sustained any lasting psychological injury. Furthermore Canadian courts seem to put a low value on the suffering and experience of rape victims. A woman, taken to a hotel and raped by two men, suffered four months of complete incapacitation, continual crying, humiliation, termination of romance and loss of her reputation in the community. She was awarded only \$2,300 in damages. In that same year, 1976, an American rape victim, also abducted and raped by two men, was awarded \$365,000 by a Maryland jury.

But civil cases can be brought for the purpose of educating the public about women's experiences. Arguments can be made by lawyers with the express

purpose of influencing public opinion and thus helping to change laws. The trial can be used as an end — to change public opinion.

Finally, Batt argues, a civil trial can work to end the isolation of women. A rape victim can refuse to be isolated by going public with a civil lawsuit. She can seek vindication in a society where even one's own friends and family do not want to discuss or deal with the rape. The analogy that Batt uses is that, like a funeral, the victim's civil action may provide a ceremonial context that brings her private grief into the open and helps her dispense with it.

In their book *The Secret Oppression: Sexual Harassment of Working Women*, Constance Backhouse and Leah Cohen argue that women who have been sexually harassed should increasingly seek assistance from the criminal courts, human rights agencies and the civil courts.

First and foremost in their argument is that employers and organizations will not take complaints seriously unless or until they are made in a legal forum. Unfortunately there seems to be a feeling that if one is not willing to substantiate a complaint to the legal authorities then one does not have a complaint to substantiate. But we know that a rape is no more a rape just because the courts find a man guilty. We know that when an employer turns a blind eye to events in a business it does not mean that

someone is not being sexually harassed. Nor is someone being less sexually harassed if the courts or human or human rights agencies do not acknowledge a crime or wrongdoing. And we know that just because the courts cannot comprehend the feminist analysis of pornography that this does not mean that pornography does not cause harm. It does. Women are raped, sexually harassed and battered whether a legal complaint is made or not.

The second reason why women are turning to the civil courts is for monetary compensation. As Backhouse and Cohen point out, in the case of sexually harassed women there are serious financial losses to consider — lost wages, vacation pay, pension benefits, medical care, dental care and life insurance. Some lose out on promotions and transfers for which they have worked long and hard. Many become psychologically and physically ill from sexual harassment and incur medical costs in treating such illness.

Finally we must realize just how invaluable litigation is as a means of education in the area of sexual harassment. "Sexual harassers will be forced to recognize that their actions furnish grounds for lawsuits. On the other hand, female victims will be made aware that it is not necessary to stand by helplessly and allow themselves to be rendered powerless," Backhouse and Cohen say.

In the area of pornography, Americans Andrea

Civil cases can be brought for the purpose of educating the public about women's experiences. Arguments can be made by lawyers with the express purpose of influencing public opinion and thus helping to change laws.

civil régit les différends entre les particuliers. Quand quelqu'un commet une "faute" ou cause du tort à une autre personne, le droit civil permet à la partie lésée de poursuivre l'autre pour obtenir compensation des dommages subis. Elles peut réclamer des compensations pour pertes financières ou pour souffrances physiques et psychologiques; elle peut également faire reconnaître la nature offensante du tort causé en obtenant du tribunal des "dommages exemplaires".

Les femmes commencent à prendre conscience qu'il peut être avantageux de riposter par l'intermédiaire du système judiciaire. Qu'il s'agisse de harcèlement sexuel, de viol ou de pornographie, l'argument reste essentiellement le même: il n'est plus nécessaire de demeurer muettes devant la loi.

Dans son exposé intitulé "Nos cours civiles: un lieu inexploité de sensibilisation au viol", présenté en novembre 1983 au colloque de l'Institut canadien de recherche pour l'avancement des femmes (ICRAF), Sharon Batt a rappelé l'historique de l'utilisation des tribunaux par les victimes de viol et elle a fait un plaidoyer très convaincant pour qu'on fasse de ces lieux des écoles de sensibilisation et d'éducation féministes sur le viol.

Elles a expliqué que notre droit civil n'était pas consigné dans un "code" comme le droit criminel\*. C'est le Parlement qui élabore et qui modifie les articles du Code criminel selon une procédure bien visible, alors que le droit civil, lui, évolue graduellement et seulement quand de nouvelles causes donnent lieu à des jugements qui créent des précédents.

\* Excepté au Québec, où nous avons un Code civil inspiré du Code Napoléon français (note de la traductrice).

Plus il y a de causes et plus le droit peut changer rapidement. Mais malgré ce qui les sépare, les juges et les députés des Communes ont un point commun: ils ont tous sérieusement besoin de mieux comprendre ce qu'est le viol et quelles souffrances il génère. Il faut qu'ils apprennent le langage approprié pour en parler et l'analyse qui leur permettra d'en mieux juger.

Aux États-Unis, les poursuites au civil intentées par des victimes de viol ont cessé d'être des exceptions quand les femmes se sont mises à réagir par la colère plutôt que par la honte. L'indignation des victimes appelées comme témoins devant les cours criminelles décuplait quand elles voyaient leurs agresseurs écopé de peines minimales ou de sentences suspendues. Les victimes de viol se sont alors tournées vers les cours civiles pour convaincre leurs agresseurs de l'odieux et de la gravité de leurs actes. Selon Sharon Batt, c'est essentiellement pour éduquer les violeurs sur la réalité du viol que ces femmes intentaient des poursuites au civil.

Au Canada, l'histoire des procès intentés au civil par des victimes de viol est simplement consternante. En 1957, une petite fille de cinq ans qui s'était fait violer alors qu'elle rentrait chez elle après être allée acheter un cornet de crème glacée, s'est vu refuser des dommages et intérêts pour souffrances morales parce que le juge ne croyait pas qu'elle ait subi aucun préjudice psychologique durable. Par ailleurs, les tribunaux canadiens semblent n'accorder que peu de valeur aux souffrances et à l'expérience des victimes de viol. On en veut pour preuve cette femme amenée de force dans un hôtel et violée par deux hommes qui, malgré quatre mois de souffrances et d'incapacité totale, où elle pleurait sans

arrêt, malgré ces quatre mois à vivre l'humiliation, la rupture d'une liaison amoureuse et la perte de sa réputation, n'a obtenu que 2 300 \$ en dommages et intérêts. La même année, en 1976, une Américaine elle aussi enlevée et violée par deux hommes, a obtenu 365 000 \$ d'un jury du Maryland.

Mais on peut aussi porter sa cause au civil dans le but d'éduquer le public sur ce que vivent les femmes. Les avocat-e-s peuvent concevoir leurs plaidoiries dans le but express d'influencer l'opinion publique et de contribuer ainsi à faire changer les lois. Le procès peut devenir une tribune destinée à changer l'opinion publique.

Pour finir, Sharon Batt soutient que les procès au civil peuvent contribuer à briser l'isolement des femmes. Une victime de viol qui ne veut pas rester isolée peut amener l'expérience qu'elle a vécue sur la place publique en poursuivant son agresseur en cour civile. Elle peut tenter de plaider sa cause dans une société où même ses ami-e-s et sa propre famille refusent de discuter du viol ou d'y faire face. Batt fait ici une analogie entre un procès et un cérémonial comme celui des funérailles: la victime peut y trouver le contexte rituel qui lui permettra d'apporter son grief au grand jour et de surmonter ainsi l'expérience du viol.

Dans leur ouvrage *The Secret Oppression: Sexual Harassment of Working Women* (Une oppression invisible: le harcèlement sexuel des femmes qui travaillent), Constance Backhouse et Leah Cohen soutiennent que les femmes victimes de harcèlement sexuel devaient de plus en plus faire appel aux cours criminelles, aux commissions des droits de la personne et aux cours civiles.

En premier lieu, elles appuient leur argumenta-

tion sur le fait qu'employeurs et institutions ne prendront pas leurs plaintes au sérieux tant que les femmes n'utiliseront pas une tribune légale. Le sentiment général qui semble malheureusement prévaloir, c'est que lorsque quelqu'un-e refuse de prouver le bien-fondé de sa plainte devant les autorités légales, c'est que cette plainte n'est pas fondée. Mais nous savons que ce n'est pas parce qu'un tribunal trouve un homme coupable que le viol est plus un viol. Ce n'est pas parce qu'un employeur ferme les yeux sur ce qui se passe dans son entreprise qu'il n'y a pas de harcèlement sexuel, ou encore qu'une femme a été moins harcelée parce que les tribunaux ou la commission des droits de la personne n'ont pas reconnu qu'il y ait eu crime ou faute. Et ce n'est pas parce que les tribunaux n'endossent pas l'analyse féministe de la pornographie que celle-ci n'est pas dangereuse. Elle l'est. Les femmes se font violer, harceler et battre, qu'elles portent plainte ou non.

Si les femmes se tournent vers les cours civiles, c'est aussi pour obtenir des compensations monétaires. Comme le soulignent Backhouse et Cohen, les femmes victimes de harcèlement sexuel encourent de sérieuses pertes financières: perte de salaire, des paies de vacances, de pension de retraite, d'assurances médicales et dentaires et d'assurance-vie. Certaines perdent les chances d'avancement et de mutations pour lesquelles elles avaient travaillé dur pendant longtemps. Le harcèlement sexuel les rend souvent malades, physiquement et psychologiquement et elles doivent défrayer des soins médicaux supplémentaires.

Finalement, il faut que nous reconnaissons la valeur inestimable des poursuites légales en tant qu'outils de sensibilisation et d'éducation au niveau

On peut aussi porter sa cause au civil dans le but d'éduquer le public sur ce que vivent les femmes. Les avocat-e-s peuvent concevoir leurs plaidoiries dans le but express d'influencer l'opinion publique et de contribuer ainsi à faire changer les lois.



Dworkin and Catharine MacKinnon have proposed a law that would allow women to sue pornographers and Toronto writer Susan G. Cole, in her article "Combatting the Practice of Pornography" (*Broadside*, Volume 5, Number 10), has proposed that this be adapted to the Canadian setting. This law would establish pornography as a form of discrimination on the basis of sex. Individuals would be empowered to bring civil suits against those who relegate them to inferiority in the form of sexual subordination through the production, sale, exhibition or distribution of pornography. The purpose of the law is to make available an effective remedy to those who choose to use it, so that women need no longer be paralyzed or passive or held back by the lack of a legitimate avenue for redress in the face of pornography — the systematic discrimination, the condoned brutality and the glorified debasement that defines the condition of an entire group of people.

Not only does suing pornographers empower women but, as Susan Cole points out, suing for damages does a lot to take the profit out of pornography, something that most would agree would decrease the amount of pornography in our society. And instead of paying a fine to the state (if found guilty of an offence under the Criminal Code) we can put these funds where they should go — to the women who have suffered.

Historically obscenity legislation and censor boards have not served women well. The police, the crown attorneys and the censors should be removed from their present control over obscenity litigation. There is something innately appealing about having the women who are harmed by pornography control the process, decide what cases should be brought to court and how the cases should be carried out. Replacing the prosecutors' voices that drone on about the moral harm caused by obscenity with women's voices talking about the real harm caused by pornography would go far in explaining the difference between obscenity and pornography. As Catharine MacKinnon notes, "Obscenity is a moral idea; pornography is a political practice. Obscenity is abstract; pornography is concrete. The two concepts represent two entirely different things. Nudity, explicitness, excess of candor, arousal or excitement, prurience, unnaturalness — these qualities bother obscenity law when sex is depicted or portrayed. Sex forced on real women so that it can be sold at a profit to be forced on other real women; women's bodies trussed and maimed and raped and made into things to be hurt and obtained and accessed and this presented as the nature of women; the coercion that is visible and the coercion that has become invisible — this and more is pornography."

In order to attain the benefits of suing the perpetra-

du harcèlement sexuel. "Les harceleurs seront forcés de se rendre compte que leurs actes sont motifs à poursuites légales. Par ailleurs, les victimes pourront voir qu'il n'est pas nécessaire de se cantonner dans l'impuissance et de se laisser victimiser", ajoutent Backhouse et Cohen.

Au niveau de la pornographie, les Américaines Andrea Dworkin et Catherine MacKinnon ont proposé une loi qui permettrait aux femmes de poursuivre les pornocrates, et l'écrivaine torontoise Susan G. Cole, dans un article intitulé "Combattre la pratique de la pornographie" (*Broadside no 10, vol.5*) suggérerait de l'intégrer dans le droit canadien. Cette loi ferait de la pornographie une forme de discrimination sexuelle. Les particuliers auraient le pouvoir d'intenter des poursuites civiles contre ceux qui les relèguent à un statut inférieur en les dégradant sexuellement à travers la production, la vente, l'étalage et la diffusion de matériel pornographique. Cette loi se propose d'offrir un remède efficace pour celles qui choisiraient de s'en prévaloir; ainsi, les femmes ne seraient plus réduites à la passivité et à l'impuissance par manque de voies légales pour combattre la pornographie—qui, par la discrimination systématique, l'acceptation de la violence et la glorification de l'asservissement, définit la condition de toute une catégorie de personnes.

Poursuivre les pornocrates non seulement peut nous donner du pouvoir mais, comme le souligne Susan Cole, les poursuites en dommages et intérêts peuvent faire des ponctions sur les profits de cette industrie, et, tout le monde en conviendra, voilà un moyen de diminuer la quantité de matériel pornographique qui circule dans notre société. Et plutôt que de faire payer les amendes à l'Etat (si le vendeur

ou le producteur est reconnu coupable en vertu du Code criminel), pourquoi ne pas remettre cet argent à ses véritables destinataires, à savoir les femmes qui en ont souffert?

Jusqu'ici, la législation sur l'obscénité et les commissions de censure n'ont guère servi les intérêts des femmes. Il faudrait retirer à la police, aux procureurs de la couronne et aux censeurs le contrôle qu'ils exercent actuellement sur les poursuites relatives à l'obscénité. Imaginez que ce soient les femmes victimes des effets de la pornographie qui contrôlent ce processus et qui décident des cas à amener en cour et des façons de le faire. Voilà une hypothèse éminemment sympathique. En remplaçant le ronronnement moralisateur du ministère public sur les méfaits de l'obscénité par la voix des femmes qui, elles, parlent des effets concrets de la pornographie, on pourrait beaucoup mieux cerner et expliquer la différence entre pornographie et obscénité. Pour citer Catherine MacKinnon, "L'obscénité est une idée morale; la pornographie est une pratique politique. L'obscénité est abstraite, la pornographie concrète. Ces deux concepts recouvrent deux choses totalement différentes.

La nudité, la représentation explicite, l'excès de franchise, l'excitation, la provocation, la lascivité, les gestes anormaux, c'est ça qui irrite la législation sur l'obscénité devant des représentations ou des descriptions des rapports sexuels. Des rapports sexuels imposés de force à de vraies femmes pour produire des marchandises qu'on impose à d'autres femmes, le fait de ligoter, mutiler, violer et chosifier le corps des femmes pour en faire des objets qu'on peut brutaliser ou s'approprier en affirmant que c'est là la véritable nature des femmes, la coercition visible et

tors of crime we have some obstacles to overcome. The first is a political problem. We have worked for many years to create the understanding that crimes committed against women are not private occurrences. It is more comprehensive a problem than "one man raping one woman". We must be careful that by moving into the civil forum, where in essence we have one individual answering to another individual, that this does not allow society to escape its responsibility for perpetuating these problems. Compensating individual women will not make the problem disappear. We can't be bought off.

Our legal traditions also pose problems when it comes to suing offenders. Some find the idea of demanding money from, let's say a rapist, a crass concept (for these women can sue for a ceremonial "one dollar" and still benefit from the process). Furthermore Americans are more prone than Canadians to sue one another. The reason for this has much to do with the American fee system in which a lawyer is paid a percentage of the award in a successful case. This encourages lawyers to take financial risks in cases. This type of contingency fee arrangement (which is not allowed in Ontario) is quite useful to plaintiffs who have no money at their disposal but who have a good case with a decent chance of winning. But the argument forwarded by members of

the legal establishment against allowing contingency fees in Ontario is that it will give lawyers an undesirable "stake" in the litigation. A lawyer whose fees are dependent on the outcome of a case supposedly loses objectivity and becomes in effect her own client.

While a woman who sues in a civil setting has control over her case and is not subject to police, crown attorneys and human rights investigators each with their own unique biases, obtaining the services of a lawyer can be a problem. Backhouse and Cohen argue that one of the ways that we could alleviate the feeling of uneasiness with seeking and obtaining legal advice would be for lawyers to advertise their services. If lawyers advertised their fee schedules and their areas of expertise this would go far in solving the problem. Unfortunately lawyers are prohibited from advertising at the present time.

The practical problems that currently stop women from suing their attackers can be overcome. Women have watched their fear turn to anger and their anger turn to rape in a society that equates sexual harassment with occupational work hazards, rape with sex and pornography with entertainment. Women have at their disposal one of the most powerful of the patriarchal tools, the courts. The time has come to use this tool to our advantage. It's time that we call into question the legal immunity of our exploiters for the first time. ●

Women are starting to recognize the benefits that fighting back through the legal system can bring about. Whether it be in the area of sexual harassment, rape or pornography the argument is essentially the same: women need no longer be mute before the law.

celle qui est devenue invisible, voilà entre autres choses ce qu'est la pornographie".

Mais si nous voulons arriver à tirer avantage des poursuites contre ceux qui commettent ces crimes, il nous faut d'abord surmonter certains obstacles. Le premier est un problème politique. En effet, nous avons travaillé pendant des années pour faire comprendre aux gens que les crimes contre les femmes ne sont pas des phénomènes isolés d'ordre privé. Le problème dépasse de beaucoup le simple fait qu'"un homme en particulier viole une femme en particulier". En nous tournant vers la scène des tribunaux civils, qui par définition sont le lieu où les individu-e-s répondent devant d'autres individu-e-s, il faut éviter que cela permette à la société qui perpétue cette violence de se soustraire à ses responsabilités. Ce n'est pas en accordant des indemnités à des femmes en particulier qu'on fera disparaître le problème. On ne peut pas acheter notre silence.

Nos traditions judiciaires posent elles aussi un problème. Certaines d'entre nous trouvent déplacée l'idée de demander une compensation monétaire à, disons, un violeur. (Elles prétendent que même en poursuivant pour une somme symbolique de un dollar, elles tireraient quand même profit de tout le processus). Il faut dire que les Américain-e-s sont plus portés à intenter des poursuites. Cela s'explique surtout par le système d'honoraires en vigueur dans ce pays qui permet aux avocat-e-s de toucher un pourcentage sur les compensations monétaires imposées dans les cas où ils gagnent leur cause. Ce qui encourage les avocat-e-s à prendre des risques financiers. Ce système où les honoraires dépendent de l'issue des procès (qui n'est pas autorisé en Onta-

rio) avantage les plaignant-e-s qui n'ont pas d'argent mais dont la cause a de bonnes chances de gagner. Mais les représentants de l'institution judiciaire qui s'opposent à l'implantation de ce système en Ontario soutiennent que les avocat-e-s auraient ainsi un "intérêt" gênant dans le procès. Un-e avocat-e dont les honoraires dépendent de l'issue du procès perdrait selon eux tout sens de l'objectivité et deviendrait dans les faits son/sa propre client-e.

Si les femmes qui poursuivent au civil ont un plus grand contrôle de leur cause et échappent au pouvoir des policiers, des procureurs de la couronne ou des enquêteurs des commissions des droits de la personne, chacun avec ses préjugés spécifiques, il peut cependant leur sembler difficile de se trouver des avocat-e-s. Backhouse et Cohen prétendent qu'on pourrait contribuer à dissiper ce sentiment en permettant aux avocat-e-s d'annoncer publiquement leurs services. S'ils et elles annonçaient leurs tarifs et leurs champs de spécialisation, ce serait un grand pas vers la solution du problème. Malheureusement, on leur interdit actuellement de le faire.

Il est possible de surmonter les problèmes pratiques qui empêchent actuellement les femmes de poursuivre leurs agresseurs. Nous avons pu voir notre peur se changer en colère et notre colère se tourner contre le viol, dans une société qui met sur le même plan harcèlement sexuel et risques d'ordre professionnel, viol et sexualité, pornographie et divertissement. Les femmes ont à leur disposition l'un des outils les plus puissants du patriarcat, à savoir les tribunaux. Il est temps de s'en servir à notre profit. Il est temps de remettre publiquement en question, pour la première fois, l'immunité légale dont jouissent nos exploiters. ●

Les femmes commencent à prendre conscience qu'il peut être avantageux de riposter par l'intermédiaire du système judiciaire. Qu'il s'agisse de harcèlement sexuel, de viol ou de pornographie, l'argument reste essentiellement le même: il n'est plus nécessaire de demeurer muette devant la loi.



During the latest mid-year meeting of NAC, which took place in Montreal on November 3 and 4, 1984, more than 200 women gathered to discuss feminist strategies in the face of the technological revolution.

Louise Proulx, one of the five panelists invited and an activist with the WAB (Women Against the Budget) gave us her analysis and assessment of the struggle led by the women in British Columbia against the policies of Bill Bennett's Social Credit government.

### The context

At the beginning of July 1983, Bill Bennett's Social Credit government tabled its first budget, in addition to a series of bills that did not augur well, particularly for women. Perhaps the best known of the series was *Bill 27* (the Human Rights Act) abolishing the Human Rights Commission, which was to be (and indeed was) replaced with a committee of five persons appointed by the cabinet. Furthermore, discrim-

## Autopsy of a Revolt

by/par Andrée Côté

## Autopsie d'une révolte

Lors de la dernière assemblée semi-annuelle du CCA qui a eu lieu à Montréal les 2 et 3 novembre dernier, plus de 200 participantes sont venues discuter des stratégies féministes à l'ère du virage technologique.

Louise Proulx, une des cinq panélistes invitées, et militante au WAB (Women Against The Budget) nous a livré son analyse et son bilan de la lutte menée par les femmes en Colombie-Britannique contre les politiques du gouvernement créditiste de Bill Bennett.

### Le contexte

Au début du mois de juillet 1983, le gouvernement créditiste de Bill Bennett déposait son premier budget ainsi qu'une série de projets de loi qui n'annonçaient rien de bon, en particulier pour les femmes.

Le projet de loi 27 (Human Rights Act) est peut être le mieux connu de la série: il décrète l'abolition

de la Commission des droits de la personne, qui serait (et a effectivement été) remplacée par un comité de cinq personnes nommées par le Conseil des ministres. En outre, la discrimination pour des motifs d'orientation sexuelle, de grossesse et/ou de convictions politiques n'est plus considérée comme illégale. En plus d'avoir le fardeau de prouver la discrimination, les plaignantes devront dorénavant prouver que celle-ci était intentionnelle, ce qui constitue un recul énorme, compte tenu de l'évolution récente du droit sur cette question.

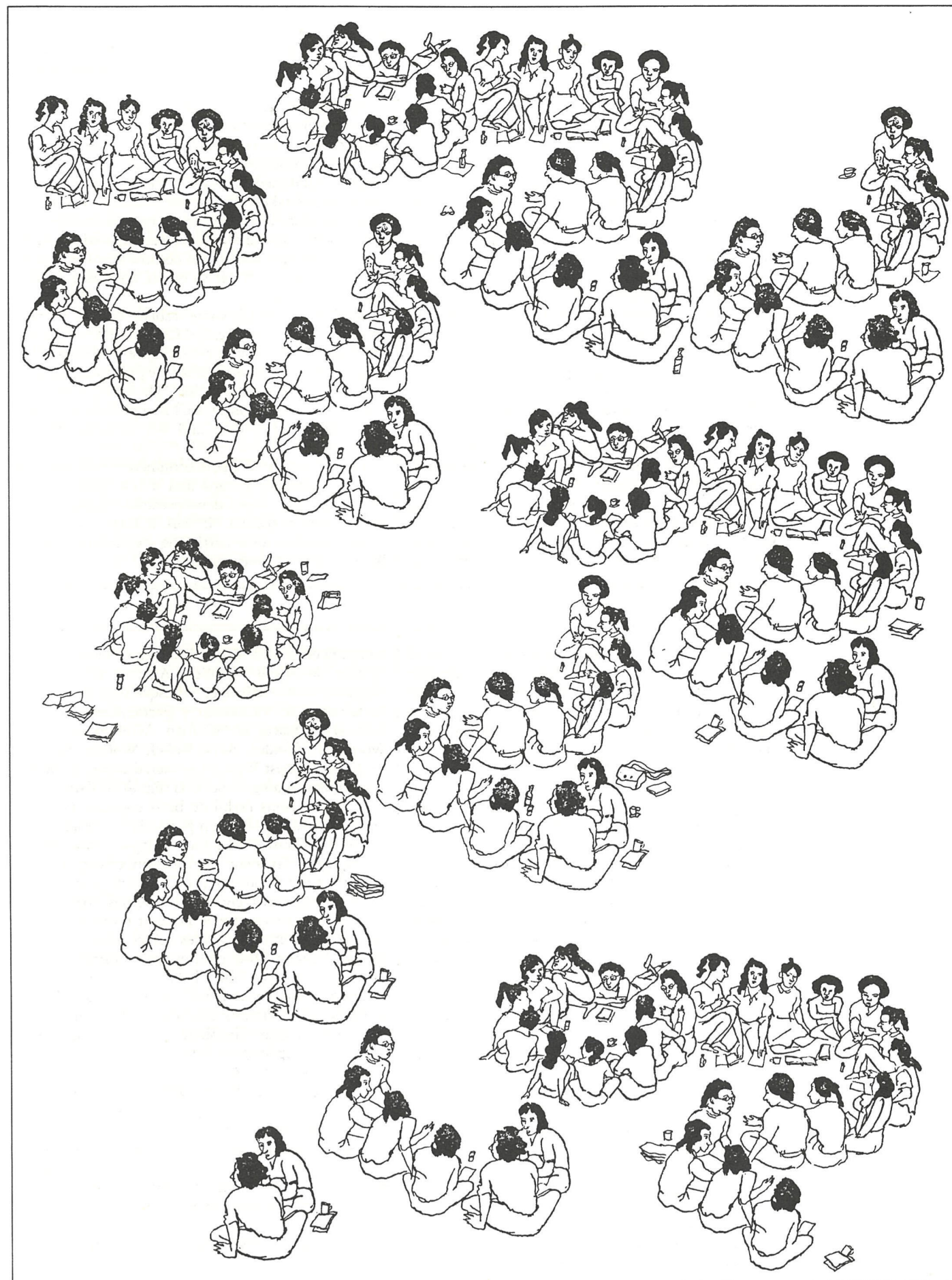
*Bill 5* (the Residential Tenancy Act) abolished the Residential Tenancy Commission, along with the mechanisms for controlling and limiting rent increases. The principle of the right to housing was seriously shaken by landlords' being allowed to terminate a lease with no more than 88 days' advance notice. Also, if a tenant were six days late with the rent, the landlord was entitled to break the lease.

*Bill 3* (the Public Sector Restraint (*sic*) Act) provided that any employee in the public sector could be released without grounds and with no right to any form of compensation or any recourse to grievance arbitration, the labour board or the courts of common law.

Further bills in the same vein were tabled, right in

de la Commission des droits de la personne, qui serait (et a effectivement été) remplacée par un comité de cinq personnes nommées par le Conseil des ministres. En outre, la discrimination pour des motifs d'orientation sexuelle, de grossesse et/ou de convictions politiques n'est plus considérée comme illégale. En plus d'avoir le fardeau de prouver la discrimination, les plaignantes devront dorénavant prouver que celle-ci était intentionnelle, ce qui constitue un recul énorme, compte tenu de l'évolution récente du droit sur cette question.

Le projet de loi 5 (Residential Tenancy Act) abolit la Régie des loyers, de même que les mécanismes de contrôle et de limitation des augmentations de loyers. Le principe du droit au logement est sérieusement ébranlé par la possibilité pour un locateur de mettre fin à un bail sur simple préavis de 88 jours; de plus, un retard de six jours dans le paiement de son loyer donne au locateur le droit de résilier le bail.





the middle of the summer vacation period: 26, respecting minimum work standards; 24, respecting health care; and 20, respecting education.

It was not long before the consequences of such drastic legislation were felt. Moreover, in some instances, the government began to enforce the measures even before the bills became law. For example, layoffs began in the public sector as early as July, before *Bill 3* was passed. So, many persons learned, as they returned from their vacation, that they were being dismissed. Others, as they went into their office, were handed a box containing all their personal belongings, without being given any advance warning whatsoever.

All told, one person in four working in the public service would lose his/her job. As for me, my contract has never been renewed.

### *The reaction*

Women did not take long to react. A few days after the government's policies were announced, some Vancouver women launched an appeal, which was to see the beginning of a major counter movement, the WAB (Women Against the Budget).

Nearly all women's groups in Vancouver joined the movement, including the Vancouver Status of Women, Women in Focus, Women in Trades, Rape Relief, Women Against Violence Against Women,

and many others. The WAB was really a Vancouver area group, but we established good contacts with women in other cities, especially in Victoria and Nelson. Like many other feminist organizations, the WAB operated flexibly, in accordance with our criticism of power structures. For instance, the executive changed every three months, so that power did not become concentrated in the hands of the same women. All decisions, whether political or organizational, were taken during the weekly meeting in which at least 60 women, group representatives and independent militants, always participated. In addition, any woman wishing to become involved found room within the WAB to do so, according to her skills and availability.

Within the WAB, some lesbian women formed an independent caucus called LAB (Lesbians Against the Budget). We had our own representatives, who took action publicly and within the provincial solidarity coalition against the budget. Thus the presence of lesbians was felt publicly; we had a ground on which to express our reality and our analysis of the situation.

On July 27, the WAB, in conjunction with popular groups, Christian groups and a few local unions, organized the first demonstration against the government's policies. It was a huge success — 35,000 women took part! The movement against Bennett and Co. was launched.

Le projet de loi 3 (Public Sector Restraint (sic) Act) prévoit que tout employé du secteur public peut être congédié sans motif et sans avoir droit à aucune forme de compensation ni aucun recours devant l'arbitre de grief, le tribunal de travail ou les tribunaux de droit commun.

Et c'est dans le même esprit qu'ont été déposés les projets de loi sur les normes minimales de travail (P.L. 26), sur les soins de santé (P.L. 24) et sur l'éducation (P.L. 20), au beau milieu de la période des vacances d'été.

Les conséquences de cette politique draconienne n'ont pas tardé à se faire sentir. D'ailleurs, dans certains cas, le gouvernement a commencé à appliquer les mesures avant même l'adoption des projets de loi. Par exemple, les mises à pied ont commencé dans le secteur public dès le mois de juillet, avant l'adoption du projet de loi 3. Ainsi, bien des personnes ont appris à leur retour de vacances qu'elles avaient été mises à la porte. D'autres, en entrant au bureau, se sont fait remettre une boîte où se trouvaient tous leurs effets personnels sans avoir reçu le moindre préavis.

Au total, une personne sur quatre travaillant dans la fonction publique allait perdre son emploi. En ce qui me concerne, mon contrat de travail n'a jamais été renouvelé.

### *La riposte*

La réaction des femmes ne s'est pas fait attendre. Quelques jours après l'annonce des politiques gouvernementales, des femmes de Vancouver ont lancé

un appel et ce fut le début d'un large mouvement de riposte, le WAB, Women Against the Budget (Femmes contre le budget). Presque tous les groupes de femmes de Vancouver y participaient, dont le Vancouver Status of Women, Women in Focus, Women in Trades, Rape Relief, Women Against Violence Against Women, et bien d'autres. Le WAB était vraiment un groupe de la région de Vancouver, mais nous avons établi de bons contacts avec des femmes d'autres villes, en particulier de Victoria et de Nelson. Comme bien d'autres organisations féministes, le WAB avait un fonctionnement souple, adapté à notre critique des structures de pouvoir; par exemple, l'exécutif changeait tous les trois mois, pour ne pas concentrer le pouvoir entre les mains des mêmes femmes. Toutes les décisions, qu'elles soient d'ordre politique ou organisationnel, étaient prises lors de l'assemblée hebdomadaire où participaient toujours au moins 60 femmes, déléguées de groupes ou militantes autonomes. De plus, toute femme qui voulait s'impliquer trouvait à l'intérieur du WAB un espace pour le faire selon ses compétences et sa disponibilité.

À l'intérieur du WAB, des lesbiennes s'étaient regroupées dans un caucus autonome appelé LAB, Lesbians Against the Budget (Lesbiennes contre le budget). Nous avons nos propres représentantes qui intervenaient publiquement et au sein de la coalition provinciale de solidarité contre le budget. Ainsi, la présence des lesbiennes s'exprimait publiquement; nous avons un terrain où nous pouvions dire notre réalité et faire connaître notre analyse de la situation.

### *The provincial solidarity coalition*

Around the end of July, the Provincial Solidarity Coalition against the budget was set up. In Vancouver alone, 190 groups joined the Coalition. Even in the smallest towns, there were groups that became members.

Within the Coalition, the unions formed a caucus that attracted a lot of attention — *Operation Solidarity*. For all practical purposes, the union leaders were in control of the Coalition, since funding came largely from the unions. The unions also provided the equipment, office space and everything required for producing propaganda material, such as leaflets and pamphlets.

The WAB took an active part in the Coalition; we had two representatives on the executive and two representatives on the assembly floor. The representatives were rotated so that they were not always the same persons. Moreover, we were the only group to operate in this way. Because of our presence, feminist and lesbian positions were always made known in the movement against the budget. Not one speech made on behalf of the Coalition, and not one action failed to refer to the specific situation of women in relation to the government's policy.

However, in spite of these very positive aspects of the Coalition work, we were outstripped by events. We were not prepared to face the hard reality of the

games being played in the wings. The political principles that were dearest to us — independence among the groups and the rejection of political and financial centralization — were not observed within the Coalition. We were not prepared to wage a battle within the Coalition in order to gain more power.

That is when we began to lose control.

### *Operation sell-out*

The provincial Coalition had organized numerous events to protest against the government's policies: demonstrations, public gatherings and so on. In addition to participating in these events, the WAB went door to door, enlisting the support of women in our struggle, and we received very enthusiastic support. A broad movement was taking hold, but it was not enough. We wanted to force another election to be held so as to upset Bennett's Social Credit government. The idea of organizing a general strike, which would paralyse the entire province, had the support of everyone, that is, everyone except the union leaders, who did not want to get mixed up in "politics." Their opposition to the plan was so great that they managed to prevent a vote on the issue. Still, despite their reluctance, the general strike movement had got a firm footing. At the beginning of November 1983, the B.C. Government Employees Union went on strike, followed the week after by the teachers. We were jubilant. The WAB women had even organized

Women did not take long to react... Women Against the Budget, in conjunction with popular groups, Christian groups and a few local unions, organized the first demonstration against the government's policies— 35,000 women took part!

Le 27 juillet, le WAB organisait, conjointement avec des groupes populaires, des groupes chrétiens et quelques syndicats locaux, la première manifestation contre les politiques gouvernementales. Ce fut un immense succès: 35 000 participantes! Le mouvement de lutte contre Bennet & Cie était lancé.

### *La coalition provinciale de solidarité*

Vers la fin du mois de juillet, la Coalition provinciale de solidarité contre le budget fut mise sur pied. À Vancouver seulement, 190 groupes en faisaient partie. Même dans les plus petites villes de la province, on retrouvait des groupes membres de la Coalition.

À l'intérieur de la Coalition, les syndicats s'étaient regroupés dans un caucus qui a fait beaucoup parler de lui, *Operation Solidarity*. À toutes fins pratiques, les dirigeants syndicaux avaient le contrôle de la Coalition puisque le financement venait en grande partie des syndicats; ce sont eux qui fournissaient aussi l'équipement, les espaces de bureau et tout le nécessaire à la production de matériel de propagande, tracts, pamphlets etc...

Le WAB participait activement à la Coalition; nous avons deux déléguées à l'exécutif et deux déléguées sur le "plancher" de l'assemblée. Il y avait une rotation afin que les déléguées ne soient pas toujours les mêmes. Nous étions d'ailleurs le seul groupe à fonctionner de cette manière. Grâce à notre présence, les positions féministes et lesbiennes étaient toujours présentes dans le mouvement de

lutte contre le budget. Aucun discours fait au nom de la Coalition, aucune action n'omettaient la situation spécifique des femmes par rapport aux politiques gouvernementales.

Mais malgré ces aspects très positifs du travail en coalition, nous avons été dépassées par les événements. Nous n'étions pas prêtes à affronter la dure réalité des jeux de coulisses. Les principes politiques qui nous tenaient à cœur—l'autonomie entre les groupes et le refus de la centralisation politique et financière—n'étaient pas respectés au sein de la Coalition. Nous n'étions pas préparées à mener une bataille au sein même de la Coalition pour prendre plus de pouvoir. Et c'est à partir de ce moment-là que nous avons perdu le contrôle...

### *Opération "Sold-out"*

La Coalition provinciale avait organisé plusieurs événements pour protester contre les politiques du gouvernement: manifestations, assemblées publiques, etc... Le WAB, en plus de participer à ces événements, faisait du porte-à-porte pour obtenir l'appui des femmes dans notre lutte, et nous recevions un appui fort chaleureux. Un mouvement très large était enclenché. Mais ce n'était pas suffisant. Nous voulions obtenir la tenue d'une élection afin de renverser le gouvernement du parti créditiste de Bennett. L'idée d'organiser une grève générale, qui paralyserait toute la province, était partagée par tout le monde. Tout le monde sauf les dirigeants syndicaux, qui ne voulaient pas se mêler de "politique". Leur opposition à ce projet était telle qu'ils ont réussi

La réaction des femmes ne s'est pas fait attendre... le Women Against the Budget (Femmes contre le budget) organisait, conjointement avec des groupes populaires, des groupes chrétiens et quelques syndicats locaux, la première manifestation contre les politiques gouvernementales. Ce fut un immense succès: 35 000 participantes!



We should have provided our movement with a much more solid political base. We were always on the defensive; we had no alternatives to propose.

a daily survival plan for a general strike, including child care centres and places where electricity would be available; plans were even made to set up food reserves. However, the general strike, which was to take place in accordance with a five-stage walk-out plan, was brought to a halt at the end of its second week — not by the government, but by the union leaders.

Indeed, Jack Monroe, leader of the International Woodworkers of America, preferred to negotiate a completely unacceptable compromise solution with the government, rather than to risk losing control of his union base. After obtaining some very minor concessions with respect to the bills affecting the unions, Monroe urged the striking workers to return to work. Here is an example of the "concessions" made by the government as a result of the negotiations: *Bill 3* remained the same, that is, it allowed an employer to dismiss an employee from the public sector without giving grounds, but such dismissals were to take place in accordance with seniority lists.

Reluctantly, the strikers went back to work. The strike movement was very quickly deflated. As soon as the union members went back to work, the general strike movement could not go on. The WAB represented women, women who, for the most part, were not organized and were not wage-earners. The popular groups, for their part, represented the unemployed, people on welfare, immigrants, in short,

people who did not have much bargaining power to deal with the government. We could not keep the battle going any longer, especially since the legislative assembly adjourned as soon as the bills were passed. There was literally no one to whom we could address ourselves!

The women of the WAB felt they had been betrayed by the union leaders. For some, the pill was all the more bitter in that they had feared from the outset that the union leaders, despite their pretty promises, might betray the interests of women.

The only alternative remaining to us, at least theoretically, was civil war... However, the army manoeuvres that were conducted, the tanks cruising the streets of Vancouver discouraged even the most reckless ones among us!

The irony of all this is that the government did not even have to lift its little finger to put an end to the movement. Threats were not even necessary. Our struggle was crushed by the betrayal of the union leaders. The government came out of it with spotless hands.

### *If we had it to do over again?*

Of course, in hindsight, it is easy to say what we should have done. However, I do not think we have to question the worth of working in coalition with other groups. I do feel, though, that women alone

à empêcher la tenue d'un vote sur la question.

Néanmoins, malgré leur réticences, le mouvement de grève générale était bel et bien entamé. Début novembre 83, le B.C. Gouvernement Employees Union débrayait, suivi la semaine suivante par les enseignant-e-s. Nous jubilions. Les femmes du WAB avaient même organisé un plan de survie quotidienne pendant la grève générale: des garderies, des lieux où l'on trouverait de l'électricité; on s'organisait même en vue de créer des réserves de nourriture. Mais cette grève générale qui devait se faire selon un plan de débrayage en cinq étapes, fut stoppée à la fin de sa deuxième semaine. Pas par le gouvernement, mais bien par les dirigeants syndicaux.

En effet, Jack Monroe, dirigeant du International Workers of America a préféré négocier une solution de compromis tout à fait inacceptable avec le gouvernement, plutôt que de perdre le contrôle de sa base syndicale. Et après avoir obtenu des concessions très mineures aux projets de lois affectant les syndiquées, Monroe a exhorté les travailleuses et travailleurs en grève à retourner au travail. Voici un exemple des "concessions" cédées par le gouvernement suite à ces négociations: le projet de loi 3 reste le même, c'est-à-dire qu'il permet à un employeur de congédier un employé du secteur public sans motif, mais ces congédiements doivent respecter les listes d'ancienneté.

C'est à contrecœur que les grévistes sont rentré-e-s au travail. Le mouvement de lutte s'est dégonflé très rapidement. En effet, les syndiqué-e-s rentré-e-s au travail, le mouvement de grève générale ne pou-

vait plus continuer. Le WAB représentait des femmes, et donc des femmes pour la plupart non syndiquées et souvent non salariées. Les groupes populaires, pour leur part, représentaient des chômeurs-euses, des assisté-e-s sociales-aux, des immigrant-e-s, bref, du monde n'ayant pas un très grand pouvoir de négociation face au gouvernement. Nous ne pouvions plus continuer la bataille. D'autant plus que le gouvernement avait levé l'Assemblée législative dès que les projets de lois avaient été adoptés. Nous n'avions littéralement plus personne à qui nous adresser! Les femmes du WAB se sont senti trahies par les dirigeants syndicaux. Pour certaines, la pilule était d'autant plus amère qu'elles craignaient, depuis le début de la lutte, que les dirigeants syndicaux, malgré leurs belles promesses, ne trahissent les intérêts des femmes.

La seule alternative qui nous restait, du moins théoriquement, c'était la guerre civile... Mais les manoeuvres effectuées par l'armée, les chars qui roulaient dans Vancouver ont découragé même les plus téméraires!

L'ironie dans tout ça, c'est que le gouvernement n'a même pas eu à lever le petit doigt pour mettre un terme au mouvement de lutte. Les menaces n'ont même pas été nécessaires. C'est la trahison des dirigeants syndicaux qui a écrasé notre lutte. Le gouvernement en est sorti blanc comme neige.

### *Et si c'était à refaire?*

Bien sûr, il est facile de dire après coup ce que nous aurions dû faire. Mais je ne pense pas qu'il faille

would not have the means, particularly the financial ones, of waging such a large battle against a government.

First of all, we should have required that we be recognized as official parties to the negotiations with the government. In this way, the union leaders could not have gorged on behalf of a total coalition, while defending only their own interests.

Furthermore, we should have provided our movement with a much more solid political base. We were always on the defensive: against the budget, against the cuts, against all the government's policies. We had no alternatives to propose. This was all the more serious in that we were also situation prevented us from developing such alternatives.

If we want to win the next time, we will have to get organized early so that we will not be backed into a corner, into a purely defensive position. We must not lose control or allow ourselves to be overtaken by events. And above all, we have to remember what we have learned — not forget our mistakes or who our real allies are. Otherwise, we will be starting from zero again. ●

*Louise Proulx is a Montrealer, who has been living in Vancouver for two years. She works with women in adult education, and has been an active militant within WAB and LAB.*

remettre en question le travail de coalition avec d'autres groupes. Je crois cependant qu'à elles seules, les femmes n'auraient pas les moyens, et en particulier les moyens financiers, de mener une si grosse bataille contre un gouvernement.

D'abord, nous aurions dû exiger d'être reconnues comme partie prenante dans les négociations avec le gouvernement. Les dirigeants syndicaux n'auraient ainsi pas pu négocier au nom de toute une coalition tout en ne défendant que leurs propres intérêts.

D'autre part, il aurait fallu donner à notre mouvement une base politique beaucoup plus solide. Nous étions en effet toujours sur la défensive: contre le budget, contre les coupures, contre toutes les politiques du gouvernement. Nous n'avions pas d'alternative à proposer. Et c'était d'autant plus grave que nous étions aussi contre le statu quo. Mais l'urgence de la situation nous empêchait de développer de telles alternatives.

Si nous voulons gagner la prochaine fois, il faudra que nous nous y prenions d'avance pour ne plus être acculées dans une position purement défensive. Il ne faudra plus perdre le contrôle et nous laisser dépasser par les événements. Et nous devons surtout préserver nos acquis. Ne pas oublier nos erreurs, ne pas oublier qui sont nos vraies alliées. Sinon, nous repartirons toujours à zéro. ●

*Louise Proulx est une Montréalaise installée à Vancouver depuis deux ans. Elle travaille auprès des femmes dans le domaine de l'éducation aux adultes. Elle a milité activement dans le WAB et dans le LAB.*



**Mount Saint Vincent University**  
Invites Nominations and Applications  
for appointment to

## THE CHAIR IN WOMEN'S STUDIES

The Chair is designed to bring to the University for a one or two year term, visiting scholars in Women's Studies or persons in public life who have contributed to the advancement of women. Duties associated with the chair include public presentations for audiences on and off campus, the teaching of one course in women's studies and the continuation of on-going research.

Nominations and/or applications, the latter accompanied by a curriculum vitae and the names and addresses of three referees should be sent prior to March 15, 1985 to:

*Dr. Susan Clark*  
**Women's Studies Chair Committee**  
Mount Saint Vincent University  
Halifax, Nova Scotia  
B3M 2J6

## DIRECTOR OF DEVELOPMENT

Applications are invited for the position of Director of Development. Reporting to the Assistant (Finance and Planning) to the President, the Director will be responsible for recommending and implementing programs to assist the university in developing its resources.

Activities will include the initiating of funding proposals and strategies, and the generation of private and foundation income to support the university's mission objectives.

This is a newly-created position requiring an innovative individual with a high level of drive and initiative to bring national and international support to Canada's only women's university.

The successful candidate must possess executive and managerial skills and understand the work of a university aimed primarily at the higher education of women. Experience in dealing with representatives from government and industry, and in the area of fund raising would be considered an asset.

Compensation will depend on experience and academic qualifications.

Replies should be directed to:

**The Search Committee (Development)**  
Mount Saint Vincent University  
166 Bedford Highway  
Halifax, Nova Scotia  
B3M 2J6





### Recycle Those Magazines

In their November newsletter, the St. John's Status of Women Council had a novel idea for recycling feminist magazines. "Have you ever had to spend an hour in a hospital waiting room? Have you noticed how old, worn and mainstream the magazine selection is?" they ask.

For women in St. John's, they say, an easy solution is to take old copies of *Status of Women News*, *Healthsharing*, *Herizons* or other women's publications to the public library, which circulates them to the hospitals. Is this a practice in other cities? Why not check it out?

### Call me a Farmer, Not a Farmer's Wife

Women for the Survival of Agriculture (WSA) in Manitoba has been receiving calls and letters from many women who are experiencing credit discrimination by banks and/or the Farm Credit Corporation. "If you have been subjected to credit discrimination on the basis of your sex," WSA says, "you owe it to yourself and the women who follow you to file a complaint with the Canadian Human Rights Commission." Write to them at 257 Slater St., Ottawa K1A 1E1.

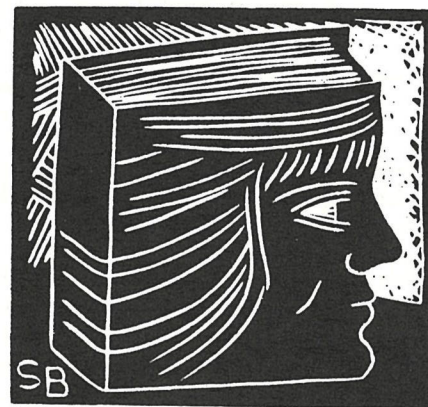
### Organizing Community Sport

The Canadian Association for the Advancement of Women and Sport (CAAWS) has published *Organizing*, a guide to starting community sport and fitness activities. A clear and straightforward "how-to" booklet, it covers areas such as funding, recruiting members, different types of fitness or sport activities, equipment and facilities, providing child care and public relations. The booklet includes a handy check-list for organizing events, relevant films that are available and lots of other helpful suggestions and ideas. It's available from CAAWS national office, P.O. Box 3769, Station C,

### A Message from Nicaraguan Women... and the NFB

*Dream of a Free Country: A Message from Nicaraguan Women*, the long-awaited documentary from the National Film Board of Canada's Studio D (the Women's Studio) is now available to the public through Film Board offices across the country.

## Happenings and Contacts



Filmed in Nicaragua after the overthrow of the dictatorial Somoza government by the Sandinista National Liberation Front in 1970, this eye-opening documentary studies the heroic roles played by the women of Nicaragua in the people's revolution, and their now-determined efforts to participate with men as equals.

Directed by Kathleen Shannon and Ginny Stikeman, *Dream of a Free Country* is an informative film for all adult audiences, and will be of particular interest to women's groups, Latin American working groups, development organizations and learners' centres as well as to universities, labour groups and some churches.

The film may be borrowed free of charge in 16mm format, and purchased in either 16mm or video from NFB offices across Canada. For further information, to borrow or purchase, contact the National Film Board office nearest you.

Ottawa K1Y 4J8 or the B.C. CAAWS (the folks who produced it) at 1200 Hornby St., Vancouver, B.C. V6C 2E2.

### Women... Reaching Out... Sharing Resources

A non-profit society providing information services to women, the WEB Women's Information Exchange has started the Canadian Women's Mailing List as a communications tool for women and women's groups. By building the mailing list and providing mailing labels at cost for women's organizations, groups or individuals, WEB can help bring women together with the wealth of information available to them.

This is a grassroots project which depends on donations from the people who participate in the network. A donation of \$3.50 will pay for the costs associated with processing your registration form. Donations of \$10.00 or more will help pay for the urgently needed publicity to enable the mailing list to reach its target of 10,000 participants.

To obtain registration forms, write to WEB Women's Information Exchange, 9280 Arvida Dr., Richmond, B.C. V7A 3P4.

### New Women's Housing Co-op

*Beguinnage*, the second women's housing co-op to be constructed in Toronto, opened December 1, 1984. It is a woman-controlled, non-profit community with one, two and three-bedroom units starting at \$420 a month. For information about joining the co-op, call (416) 925-2475 ext. 330.

### Discipline in Yukon Day Care

The Yukon government intends to introduce regulations governing how discipline is used in day care centres after a day care worker in Whitehorse was convicted of assaulting an 18-month-old boy.

Debbie Mauch, the Yukon government's day care co-ordinator and a member of the Yukon Day Care Services Board, said the board made recommendations to the government two years ago concerning discipline and child-staff ratios. The government now intends to put those recommendations in place, she said, though their final form is not yet known. ●

## Contacts et événements

### Que faire de vos vieilles revues?

Dans son bulletin de novembre, le Conseil sur la situation de la femme de Saint-Jean de Terre-Neuve proposait une nouvelle façon de recycler vos anciennes revues. "Avez-vous déjà passé une heure dans une salle d'attente d'hôpital? Avez-vous remarqué à quel point les revues à votre disposition étaient vieilles, usées jusqu'à la corde et combien le choix était limité aux éternels magazines à gros tirage"? Nous avons une solution, disent-elles. Les femmes de Saint-Jean peuvent apporter leurs vieux numéros de *Statut*, *Health-sharing*, *Herizons* et autres à la bibliothèque publique qui les fait circuler dans les hôpitaux. Cette pratique existe-t-elle ailleurs? Pourquoi ne pas vous renseigner?

### Agricultrice S.V.P., pas femme d'agriculteur!

Women for Survival of Agriculture (WSA, Les femmes pour la survie de l'agriculture) du Manitoba ont reçu un nombre impressionnant de lettres de femmes qui se plaignent de discrimination de la part des banques ou de l'Office de crédit agricole. "Si vous avez subi de la discrimination auprès d'organismes de crédit sur la base de votre sexe, vous devez, pour vous-même et pour celles qui vont suivre de porter plainte auprès de la Commission canadienne des droits de la personne. Ecrivez-leur au 257 Slater St., Ottawa K1A 1E1.

### Activités sportives communautaires

La Canadian Association for the Advancement of Women and Sports (CAAWS, Association canadienne pour la promotion du sport chez les femmes), vient de publier un guide intitulé "Organizing" (Comment s'organiser) qui vous explique comment vous pouvez mettre sur pied des activités sportives et du conditionnement physique dans votre communauté. Ce mode d'emploi simple et direct aborde une multitude de questions comme le financement, le recrutement, les divers types d'activités sportives et de conditionnement physique, les équipements et les installations, les problèmes de garderies, les relations publiques.

Cette brochure comprend également un répertoire d'événements à organiser, de films à voir sur le sujet et une foule d'autres idées toutes plus utiles les unes que les autres. Vous pouvez la commander au bureau national du CAAWS, C.P.3769, Station C, Ottawa K1Y 4J8 ou encore au CAAWS de Colombie-Britannique (qui a produit la brochure) au 1200 Hornby St., Vancouver V6C 2E2.

### Un réseau d'échanges d'informations entre femmes

Le WEB Women's Information Exchange/Réseau d'informations pour les femmes, une société à but non lucratif qui offre des services d'informations aux femmes, vient de lancer une liste d'envois postaux pour les femmes canadiennes, un outil de communication très précieux pour les femmes et les groupes de femmes. Grâce à cette liste, le WEB, qui offre également les étiquettes adressées au prix coûtant aux individus, aux organismes et aux groupes de femmes, peut ainsi contribuer à rapprocher les femmes en mettant à leur disposition une mine d'informations.

Ce projet communautaire dépend financièrement des femmes qui participent au réseau. On vous demande une contribution de 3,50\$ pour défrayer le coût du traitement de votre formulaire d'inscription. Si vous donnez 10\$ ou plus, cet argent ira à la publicité, dont nous avons tant besoin pour atteindre notre objectif de 10 000 abonnées à notre chaîne postale.

Pour recevoir le formulaire d'inscription, veuillez écrire au WEB Women's Information Exchange/Réseau d'informations pour les femmes, 9280 Arvida Dr. Richmond, Colombie-Britannique V7A 3P4.

### Un message des femmes du Nicaragua... et de L'ONF

*Dream of a Free Country: A message from Nicaraguan Women* (Le Rêve d'un pays libre: un message des femmes du Nicaragua, version française non encore disponible, NDLT), le documentaire tant attendu du Studio D le L'ONF (Women's Studio), est maintenant accessible au public dans tous les bureaux de l'ONF du pays.

Filmé au Nicaragua après le renversement de la dictature somoziste par le Front national sandiniste en 1979, ce documentaire nous ouvre les yeux sur le rôle héroïque joué par les femmes durant la révolution populaire et leurs efforts toujours renouvelés pour participer à la vie du pays sur une base égalitaire.

Réalisé par Kathleen Shannon et Ginny Stikeman, *Dream of a Free Country* est un film informatif qui peut intéresser tous les publics adultes, en particulier les groupes de femmes, les groupes de travailleuses-eurs latino-américain-e-s, les organismes de développement, les centres éducatifs ainsi que les universités, les syndicats et certaines églises. On peut l'emprunter gratuitement en 16mm ou l'acheter en copie 16mm ou sur bande vidéo. Pour avoir des informations supplémentaires, pour emprunter ou acheter une copie de ce film, vous pouvez contacter le bureau de l'ONF le plus proche.

### Nouvelle coopérative d'habitation pour femmes

*Beguinnage*, la deuxième coopérative d'habitation pour femmes à voir le jour à Toronto, a ouvert ses portes le 1er décembre 1984. Cet organisme communautaire à but non lucratif et entièrement contrôlé par des femmes offre des unités d'habitation d'une à trois chambres à coucher à partir de 420\$ par mois. Pour plus d'informations, appelez au (416) 925-2475 poste 330.

### La discipline dans les garderies du Yukon

Le gouvernement du Yukon s'appête à introduire une réglementation sur la discipline dans les garderies après qu'un travailleur de garderie ait été reconnu coupable de voies de fait sur un petit garçon de 18 mois.

Debbie Mauch, coordonatrice du gouvernement pour les garderies et membre du Conseil des services de garde du Yukon a déclaré que le Conseil avait fait des recommandations au gouvernement, il y a deux ans, à propos de la discipline et des ratios enfants/personnel. Le gouvernement s'appête maintenant à mettre ces recommandations à exécution mais on n'en connaît pas encore la formulation finale. ●



With a monotonous regularity, the increase in unemployment rates brings forth schemes to reduce the numbers who receive unemployment insurance benefits and to control the size of the unemployment insurance bill. Unfortunately, the objective of these schemes is rarely to reduce the rate of unemployment itself; rather, it is to sort out who among the unemployed are worse off. The C.D. Howe Institute's first report since the Tories took office features a proposal of this sort.

It recommends freezing all support payments and to "consider any future enhancements only on a selective and highly targeted basis." The selection process favoured for any increases in payments would be based not on income levels, but on the criteria of sex, marital status and age. The assump-

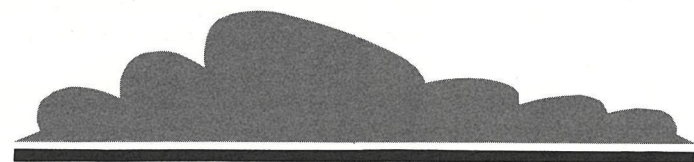
tion is that married women and youths are likely to suffer least when unemployed and therefore do not need the same level of income protection as married men and single parents.

This proposal is discriminatory and is very likely unconstitutional, but it also requires substantial changes in the whole nature of income protection for the unemployed. Unemployment insurance, as its name suggests, is a program based on insurance principles. Contributions to the fund are calculated on an individual's level of wages and benefits are paid according to wage levels. So if one has a small wage,

*Marjorie Cohen teaches women's studies and economics in York University's Division of Social Sciences and is a former member of the NAC executive.*

## Clouds on the Horizon

*Do married women really need equality in social benefits?*



by/par Marjorie Cohen

## Nuages à l'horizon

Les femmes mariées ont-elles vraiment besoin de l'assurance-chômage?

À un rythme régulier et monotone, l'augmentation des taux de chômage nous amène son cortège de projets destinés à réduire le nombre de bénéficiaires et à contrôler la facture de l'assurance-chômage. Malheureusement, ces plans ont rarement pour objectif la réduction du taux de chômage lui-même; ils cherchent plutôt à identifier qui, parmi les chômeurs-euses, sont les plus défavorisé-e-s. C'est une proposition de ce genre qu'on retrouve dans le premier rapport publié par le C.D. Howe Institute depuis l'arrivée des conservateurs au pouvoir.

Ce rapport recommande le gel de toutes les prestations et propose de "n'envisager toute augmentation future que sur une base sélective en fonction de

cibles bien définies". Le processus de sélection proposé ne se baserait pas sur les revenus mais sur des critères de sexe, de situation familiale et d'âge. On présume que les femmes mariées et les jeunes sont moins susceptibles de souffrir du chômage et qu'ils/elles n'ont donc pas besoin du même degré de sécurité du revenu que les hommes mariés ou les parents célibataires.

*Marjorie Cohen est professeure en sciences économiques et donne des cours dans le programme des études sur les femmes au Département de Sciences sociales de l'Université York; elle a déjà siégé sur l'exécutif du CCA.*

one receives a smaller benefit when unemployed than someone who has had a large wage. That is, unemployment insurance is not a welfare scheme and does not require a means test for individuals to participate. In this way, an individual who becomes unemployed, but who has savings, for example, can still receive unemployment insurance benefits.

Of course, this approach may *not* be the most rational way to compensate the unemployed, particularly in light of the fact that unemployment insurance is not entirely financed out of worker and employer contributions, but also relies on public funds. Perhaps some welfare principles need to be applied so that those who have substantial incomes and who are unemployed for short periods of time are not in a position to collect money they do not need.

But this is not the principle the C.D. Howe Institute advocates. Its criteria for moving away from insurance principles are *not* based on wage levels or on an attempt to redistribute benefits from those with the highest to those with the lowest incomes. In fact, a means test is not suggested at all. What the C.D. Howe Institute envisages is a restriction on the benefits of some people based on the fact that as individuals they are part of groups which are *believed* to be usually dependent on a father or a husband. It assumes that the loss of a married wom-

an's income is not as serious to a family as the loss of a married man's income. Similarly, it is assumed that all youths live with their parents and therefore do not need the same income protection that older people do.

These assumptions are gross over-generalizations. Take the example of these two cases: In one family of four, the family income is provided by a male wage-earner who makes \$50,000 a year. This family also has substantial savings and does not have a mortgage on their house. In our second family of four, the family income is provided by a husband who makes \$16,000 and a wife who makes \$8,000 a year. This family has no savings and rents a small house. Its income is above the poverty level only because there are two incomes. Without the wife's income the family would be poor. Clearly the husband's income is essential in both cases, but in the case where the wife works this income is as critical to maintaining the family as the married man's income, even though it is smaller. The total income received in a year is not insignificant either in determining who will be worse off. Three months of unemployment for the married woman in the second family would obviously create greater hardship than three months of unemployment for the married man who makes \$50,000 a year.

With the kind of proposals advocated by the C.D. Howe Institute, the married men in both cases

The C.D. Howe Institute assumes that the loss of a married woman's income is not as serious to a family as the loss of a married man's income and that all youths live with their parents.

Cette proposition est discriminatoire et fort probablement inconstitutionnelle, mais elle implique aussi des changements substantiels dans tout le système de protection du revenu des chômeurs-euses. L'assurance-chômage, comme son nom l'indique, est un programme basé sur le principe de l'assurance. Les contributions à la Caisse d'assurance-chômage sont calculées à partir du salaire d'un-e individu-e et les prestations correspondront, au cas où il/elle se retrouve au chômage, à son niveau de salaire. Si une personne gagne un petit salaire, ses prestations seront inférieures à celles de quelqu'un-e qui gagne un gros salaire. L'assurance-chômage n'est donc pas un programme d'assistance sociale et pour y participer, les gens n'ont pas à se soumettre à une enquête sur leurs ressources financières. C'est pourquoi quelqu'un-e qui a des économies, par exemple, peut quand même bénéficier de l'assurance-chômage.

Certes, cette approche n'est peut-être pas le mécanisme le plus rationnel pour indemniser les chômeurs-euses, surtout quand on songe que l'assurance-chômage n'est pas uniquement financée par les contributions des salarié-e-s et des employeurs, mais qu'elle dépend aussi des fonds publics. On pourrait peut-être appliquer certains principes de l'aide sociale pour que les personnes qui ont des revenus substantiels et qui chôment pendant de courtes périodes ne puissent se prévaloir de prestations dont elles n'ont pas besoin.

Mais ce n'est pas là ce que défend le C.D. Howe Institute. Les critères qu'il avance pour écarter le principe d'assurance ne se basent pas sur les niveaux

de salaires et ne cherchent pas à redistribuer les prestations en favorisant les plus bas revenus aux dépens des mieux nantis. En fait, le rapport ne propose aucune forme d'enquête sur les ressources des bénéficiaires. Il envisage plutôt une diminution des prestations de certaines personnes en partant du principe qu'elles appartiennent à des catégories qu'on *présume* habituellement dépendantes d'un père ou d'un mari. On prend pour acquis que la baisse du revenu d'une femme mariée est moins grave pour la famille que la baisse du revenu d'un homme marié. De la même façon, on présume que tous les jeunes vivent chez leurs parents et qu'ils n'ont donc pas besoin de la même sécurité de revenu que les adultes plus âgés.

Ces suppositions relèvent de la généralisation grossière. Prenons deux exemples: d'un côté, une famille de quatre personnes dont le revenu est assuré par le mari qui gagne 50 000\$ par année. Cette famille a également des économies et sa maison n'est pas hypothéquée. De l'autre côté, nous avons une famille de quatre personnes, elle aussi, dont le revenu est assuré par le salaire du mari, 16 000\$ par année, et celui de la femme, 8 000\$ par année. Cette deuxième famille n'a pas d'argent de côté et elle loue sa petite maison. Elle réussit à dépasser le seuil de pauvreté à cause des deux revenus. Sans le salaire de la femme, elle serait pauvre. S'il est évident que le salaire du mari est vital dans les deux cas, dans le second le salaire de la femme est tout aussi essentiel au revenu familial que celui de l'homme, même si ce salaire est plus faible. Le revenu annuel est lui aussi significatif quand on veut déterminer qui sera le plus défavorisé. Si la femme

Le C.D. Howe Institute prend pour acquis que la baisse du revenu d'une femme mariée est moins grave pour la famille que la baisse du revenu d'un homme marié et de la même façon, on présume que tous les jeunes vivent chez leurs parents.



While the recommendations of the C.D. Howe Institute may well be unconstitutional, it is extremely important that feminist groups be particularly aggressive in condemning them before they become entrenched and have to be fought in the courts.

would, in the future, receive greater income protection than the married woman. The benefits they would be entitled to, should they become unemployed, would undoubtedly increase as the general cost of living increased, while that of the married woman would be held constant. Within a fairly short period of time the benefits to married women would be negligible.

In short, this device would be a neat way of eliminating married women and youths from receiving anything but token unemployment insurance benefits in a short period of time. If, for example, the cost of living doubled in a ten year period (a not unreasonable prospect) and the "selective and highly targeted" group of males' UI benefits increased commensurately, married women's benefits would be half that of married men's at the end of the period. In real terms, married women would have to cope with benefits which would be half of what they are today.

Proposals like the ones recommended by the C.D. Howe Institute are extremely dangerous. On the basis of fairness, they do not target the most needy groups, but rely on outmoded assumptions about the ability of males alone to provide a "family wage" and the idea that married women provide only a supplemental income to the family. Surely, by now, it should not be necessary to point out that most people

work, not for the sheer joy of pursuing a career but because they need the money.

The C.D. Howe Institute is a prestigious organization whose pronouncements often influence government policy. At a time when government is desperately searching for ways to reduce spending, suggestions which claim to cut through "competing philosophical approaches" and deal with "real human needs and real economic constraints" (as the C.D. Howe's proposals claim to do) will have considerable appeal to policy makers. While the recommendations of the C.D. Howe Institute may well be unconstitutional, it is extremely important that feminist groups be particularly aggressive in condemning them before they become entrenched and have to be fought in the courts.

In this discussion of the C.D. Howe Institute proposals I have focused on their discriminatory aspects and how they will be particularly unfair to married women. But, it is equally important to recognize that attempts to reduce unemployment benefits in any way, other than by reducing unemployment itself, will further disadvantage people who are on the margin of economic life in Canada. Surely at a time when high levels of unemployment are considered normal, public policy should not focus on harassing those most disadvantaged, but should be giving them further support. ●

mariée de la deuxième famille chôme pendant trois mois, cette perte de revenus affectera plus la famille que trois mois de chômage pour l'homme marié qui gagne 50 000\$ par année.

Si on retenait les propositions défendues par le C.D. Howe Institute, les hommes mariés, dans les deux cas, bénéficieraient à l'avenir d'une sécurité de revenu supérieure à celle de la femme mariée. Les prestations auxquelles ils auraient droit, en cas de chômage, augmenteraient proportionnellement à l'indice du coût de la vie alors que celles des femmes mariées resteraient les mêmes. Au bout de très peu de temps, les femmes mariées ne recevraient plus que des prestations insignifiantes.

Bref, ce projet serait une façon d'éliminer proprement les femmes mariées et les jeunes du régime en ne leur laissant que des prestations symboliques, et ce d'ici peu de temps. Si par exemple le coût de la vie doublait en dix ans (cette prévision n'a rien de déraisonnable), les prestations du "groupe-cible soigneusement sélectionné" de mâles augmenteraient d'autant alors que celles des femmes mariées se réduiraient à la moitié de celles des hommes mariés à la fin de la décennie. Concrètement, les femmes mariées auraient à se débrouiller avec des prestations qui ne représenteraient plus que la moitié de ce qu'elles sont aujourd'hui.

Des propositions comme celles du C.D. Howe Institute sont extrêmement dangereuses. Sous couvert de justice, elles ne privilégient pas les catégories les plus défavorisées mais s'appuient sur des conceptions rétrogrades qui font de l'homme le seul vrai soutien de famille et qui réduisent la contribution des femmes à un revenu d'appoint. Il est inutile de

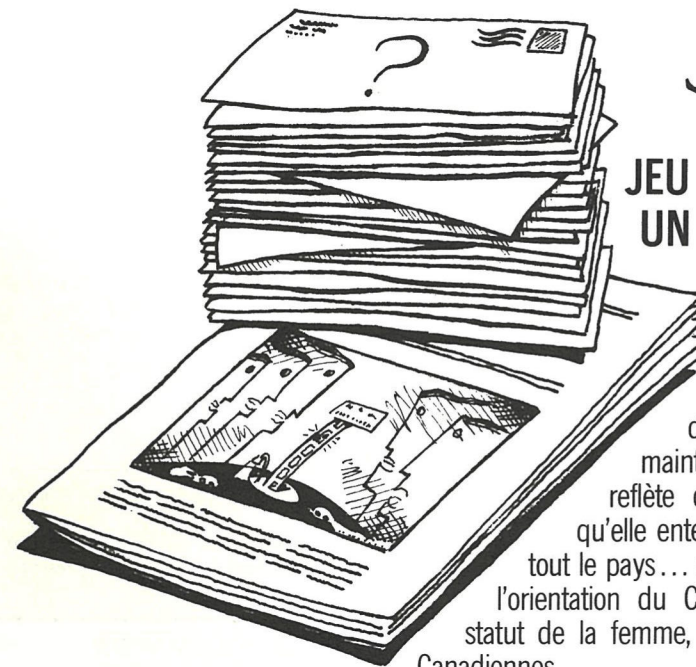
rappeler, par les temps qui courent, que la plupart des gens qui travaillent ne le font pas pour le pur plaisir de poursuivre une carrière mais parce qu'ils et elles ont vraiment besoin de cet argent.

Le C.D. Howe Institute est un organisme prestigieux dont les déclarations influencent souvent les politiques gouvernementales. A un moment où le gouvernement cherche désespérément des moyens de réduire ses dépenses, les propositions qui prétendent "dépasser les querelles philosophiques" pour privilégier les "besoins réels des gens et les contraintes économiques réelles" (comme le fait le C.D. Howe Institute) auront un énormément d'attrait pour ceux qui élaborent les politiques sociales et économiques. S'il se peut que les recommandations de ce rapport soient inconstitutionnelles, les groupes féministes doivent absolument les dénoncer avec force avant qu'elles ne soient retenues et que nous soyons obligées de les contester devant les tribunaux.

J'ai voulu, dans cette analyse des propositions du C.D. Howe Institute, faire surtout ressortir leur caractère discriminatoire et montrer en quoi elles affecteraient surtout les femmes mariées. Mais il est tout aussi important de reconnaître que toute tentative de réduire les prestations d'assurance-chômage, quelle qu'elle soit, qui ne passe pas par la réduction du taux de chômage lui-même, désavantagerait encore plus les gens déjà en marge de la vie économique canadienne. A une époque où on semble considérer les taux de chômage élevés comme quelque chose de normal, les politiques gouvernementales, plutôt que de harceler les plus défavorisé-e-s, devraient s'employer à les aider davantage. ●

S'il se peut que les recommandations de ce rapport soient inconstitutionnelles, les groupes féministes doivent absolument les dénoncer avec force avant qu'elles ne soient retenues et que nous soyons obligées de les contester devant les tribunaux.

# UN NOUVEAU NOM POUR? À VOUS DE JOUER!



**JEU CONCOURS: GAGNEZ  
UN ABONNEMENT À VIE!**

L'automne dernier, la revue Statut de la femme décidait de devenir bilingue. Il lui faut maintenant un nouveau nom qui reflète dans les deux langues le rôle qu'elle entend jouer auprès des femmes de tout le pays... un nom qui reflète aussi le rôle et l'orientation du Comité canadien d'action sur le statut de la femme, qui représente trois millions de Canadiennes.

À vous de jouer... nous attendons vos idées avec impatience. Vous pouvez gagner un abonnement à vie à la revue officielle du CCA et suivre de près l'actualité des femmes, savoir comment elles luttent, comment elles s'organisent et comment... elles gagnent! Sans compter des informations sur les actions et les stratégies du CCA, des analyses, des chroniques culturelles etc.

Voici les idées qui nous ont déjà été suggérées: ● Feminist ACTION féministe ● Liberation ● Strategies

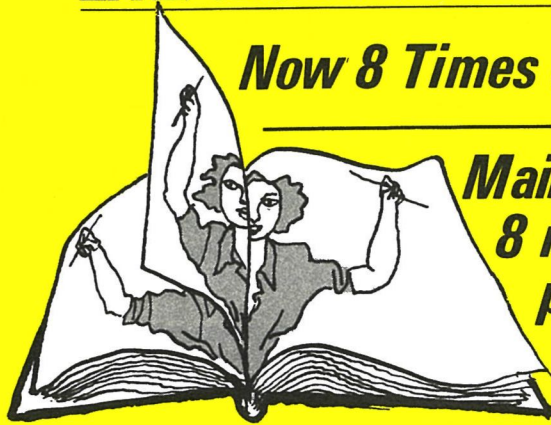
Faites-nous connaître les vôtres au plus vite. Ecrivez au  
**Concours du nouveau nom/ New Name Contest,**  
**Revue Statut de la femme,**  
**Suite 306,**  
**40 St. Clair Ave. East,**  
**Toronto, Ontario.**  
**M4T 1M9.**

**Le concours se termine le 30 avril 1985**



**STATUS OF WOMEN NEWS**  
**LA REVUE STATUT DE LA FEMME**

**Now 8 Times a Year**



**Maintenant  
8 numéros  
par  
année**

Now we are 300 strong—and growing. That's the number of NAC member groups from coast to coast. And STATUS OF WOMEN NEWS is growing too with more news on matters of interest to Canadian women—pensions, equal pay, day care, reproductive choice, developments in the law, regional perspectives, interviews and much more, featuring the work of feminist writers, illustrators and photographers. Subscribe today—and spread the news!

Nous sommes maintenant 300 et nous grandissons. 300? C'est le nombre de groupes membres du CCA d'un océan à l'autre. La revue STATUT est mieux ajustée à l'actualité et touche des sujets qui concernent les Canadiennes—pensions de retraite, salaire égal, garderies, droit à l'avortement, évolution des lois, entrevues, promotion des écrivaines féministes, illustrations, photographies.

Abonnez-vous dès aujourd'hui, et faites passer la nouvelle!

**RATES/TARIFS**

(All subscriptions are based on 8 issues/year)

(Tous les abonnements comptent 8 numéros par année)

STATUS/STATUT & MEMO: ★ \$19.95

STATUS/STATUT: \$15.95 MEMO: \$8.00

Institutions/Organismes:

Overseas & U.S./Outre-mer & Etats-Unis:

STATUS/STATUT & MEMO: \$32.00

STATUS/STATUT: \$24.00 MEMO: \$8.00

FRIENDS OF NAC/LES AMIES DU CCA: \$35.00/year/année

(Includes STATUS & MEMO / Inclus: STATUT et MEMO)

★ MEMO is an internal newsletter with up-to-date news on the NAC executive and regional issues.

★ Le MEMO est un bulletin distribué aux membres qui rend compte des activités de l'exécutif du CCA ainsi que celles des représentantes régionales.

**STATUS OF WOMEN NEWS**  
**LA REVUE STATUT DE LA FEMME**

new/nouvel  renewal/pour se réabonner

STATUS/STATUT & MEMO: \$ \_\_\_\_\_

STATUS/STATUT: \$ \_\_\_\_\_ MEMO: \$ \_\_\_\_\_

FRIENDS OF NAC/LES AMIES DU CCA: \$ \_\_\_\_\_

Donation/Contribution \$ \_\_\_\_\_

Total \$ \_\_\_\_\_

send me one free copy—no obligation  
envoyez-moi un numéro gratuit—sans engagement

Name/Nom \_\_\_\_\_

Address/Adresse \_\_\_\_\_

City/Ville \_\_\_\_\_

Province \_\_\_\_\_ Code \_\_\_\_\_

National Action Committee on the Status of Women  
Le Comité canadien d'action sur le statut de la femme  
40 St. Clair Avenue East, Toronto, Ontario. M4T 1M9